N° 21-021-MIF au catalogue
ISSN : 1708-1947
ISBN : 0-662-72169-1

Document de recherche

La gestion de l'eau dans les exploitations agricoles canadiennes

Gestion environnementale des fermes au Canada

Par Sheila Young
Division de l'agriculture

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :	
Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1-800-635-7943
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1-800-565-7757
Centre de contact national de Statistique Canada :	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Renseignements pour accéder au produit

Le produit nº 21-021-MIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui sont observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada
Division de l'agriculture

2008-00010/

La gestion de l'eau dans les exploitations agricoles canadiennes

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2007

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Novembre 2007

N° 21-021-MIF au catalogue
ISSN : 1708-1947
ISBN : 0-662-72169-1

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 21-021-MIE)

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

. indisponible pour toute période de référence

.. indisponible pour une période de référence précise

... n'ayant pas lieu de figurer

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

^{p} provisoire

^{r} révisé

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*

^{E} à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

Signes qualitatifs de données

^{A} excellent

^{B} très bon

^{C} bon

^{D} acceptable

La gestion de l'eau dans les exploitations agricoles canadiennes

Table des matières

Page

Faits saillants 7

Introduction 8

Protection des étendues d'eau naturelles 9
- Végétation des zones adjacentes à des étendues d'eau naturelles 9
- Gestion du bétail au pâturage 11
- Mesures de conservation pour les terres humides naturelles 11
- Élimination des eaux usées de laiterie 13
- Élimination des déchets toxiques agricoles 13

Utilisation de l'eau à des fins agricoles et domestiques 14
- Types de systèmes d'irrigation 14
- Analyse de l'eau potable 15

Degré d'adoption des meilleures pratiques de gestion reliées à l'eau 17

Sommaire 17

Annexe A : Tableaux complémentaires 19

La gestion de l'eau dans les exploitations agricoles canadiennes

Un bon nombre de pratiques agricoles modernes ont des impacts sur l'environnement. Conscient de cet état de fait, les agriculteurs canadiens participent activement à des initiatives environnementales et adoptent des pratiques agricoles qui minimisent les risques de pollution de l'air, de l'eau et des sols tout en favorisant la conservation de la biodiversité.

Le présent article fournit des renseignements sur les diverses pratiques de gestion reliées à l'eau adoptées par les exploitations agricoles canadiennes. Les informations présentées dans cet article proviennent de l'Enquête sur la gestion agroenvironnementale (EGA) de 2001. Cette enquête permet de dresser un portrait du niveau d'adoption, par les agriculteurs canadiens, de différentes pratiques agricoles plus saines pour l'environnement afin d'aider les gouvernements, les agriculteurs eux-mêmes et les organismes non gouvernementaux dans la promotion de certaines pratiques et l'élaboration de nouveaux programmes agroenvironnementaux.

Faits saillants

- Environ 75 % des exploitations agricoles ayant des zones adjacentes à des étendues d'eau naturelles signalent qu'au moins une partie de ces zones sont couvertes de végétation, généralement permanente.

- Près de 60 % des exploitations agricoles avec du bétail au pâturage signalent que leur bétail n'a pas accès aux étendues d'eau naturelles. Un peu plus de 90 % précise qu'elles nourrissent le bétail à 100 mètres ou plus de toute étendue d'eau pendant les mois d'hiver.

- Parmi les exploitations agricoles ayant adopté des mesures de conservation des terres humides naturelles, les clôtures et la rotation du pâturage s'avèrent les mesures les plus courantes, appliquées dans 45,5 % et 41,7 % des cas respectivement.

- La majorité des fermes laitières ayant un système d'entreposage du lisier déversent leurs eaux usées de laiterie dans ce système (66,1 % des fermes). Plus la taille des fermes est importante, plus la proportion utilisant le système d'entreposage du lisier pour éliminer leurs eaux usées de laiterie augmente.

- Les aspergeurs et les canons d'irrigation constituent les systèmes d'irrigation les plus répandus; les producteurs maraîchers et fruitiers sont les plus grands utilisateurs de systèmes de goutte-à-goutte.

- Environ 36 % des agriculteurs font analyser la qualité de leur eau potable au moins une fois tous les 2 ans. Ce sont les agriculteurs ontariens qui procèdent à ces analyses le plus fréquemment, tout comme les producteurs canadiens de volailles et d'œufs.

- Dans 31 % des exploitations agricoles canadiennes, on a totalement ou partiellement mis en œuvre des meilleures pratiques de gestion (MPG) reliées à l'eau. La majorité des autres exploitations agricoles ont affirmé ne pas connaître ces pratiques ou croire qu'elles ne s'appliquent pas à leurs activités.

Introduction

L'article *La gestion de l'eau dans les exploitations agricoles canadiennes* est le cinquième d'une série d'articles intitulée *La gestion environnementale des fermes au Canada*, qui documente les principaux résultats de l'enquête sur la gestion environnementale (EGA) de 2001[1]. La série sur *La gestion environnementale des fermes au Canada* présente des renseignements clés sur les pratiques agroenvironnementales utilisées dans les exploitations agricoles canadiennes. La série comprend divers articles qui traitent de sujets tels que l'entreposage ou l'épandage des fumiers, la gestion de l'eau, l'utilisation d'intrants chimiques et les pratiques de gestion durable des terres. L'enquête vise essentiellement à donner un aperçu des pratiques de gestion environnementale dans les exploitations agricoles canadiennes; elle n'aborde pas en détail la façon dont les agriculteurs gèrent leurs activités pour protéger l'environnement.

Les activités agricoles peuvent, de par leur nature, avoir une incidence importante sur l'environnement. Les pratiques de travail du sol modifient le milieu naturel; les intrants agricoles infiltrent les écosystèmes; et les sous-produits animaux perturbent l'équilibre écologique. Gérant de vastes étendues de terres, les agriculteurs sont donc, de facto, aux premières lignes pour ce qui est de la gestion environnementale. En effet, ils participent activement à des programmes environnementaux et adoptent des pratiques qui minimisent les risques de pollution de l'air, de l'eau et des sols tout en favorisant la conservation de la biodiversité. Les résultats de l'EGA donnent un aperçu de l'adoption de pratiques environnementales saines et peuvent aider les gouvernements, les agriculteurs et les organismes non gouvernementaux dans la promotion et l'élaboration d'initiatives agro-environnementales.

Le présent rapport porte essentiellement sur la gestion de l'eau dans les exploitations agricoles canadiennes et aborde les pratiques de protection des étendues d'eau naturelles, comme le maintien de la végétation dans les zones adjacentes aux étendues d'eau naturelles et l'élimination des eaux usées de laiterie, ainsi que l'utilisation adéquate de l'eau à des fins agricoles et domestiques dans les exploitations. Les pratiques ayant trait à l'eau sont beaucoup plus vastes que ce qui est inclus dans le présent bulletin. D'autres pratiques sont d'ailleurs abordées dans d'autres articles de la série, y compris en ce qui a trait à la distance entre les installations d'entreposage du fumier et les cours d'eau.

Bien que cet article présente principalement des données d'envergure nationale, certains résultats provinciaux sont occasionnellement présentés. Vous trouverez une liste complète de tableaux de données provinciales à l'Annexe A.

Remarque aux lecteurs :

Les lecteurs devraient tenir compte du fait que, bien que l'EGA fournisse énormément de renseignements, ces données sont insuffisantes pour évaluer les risques environnementaux associés aux pratiques agricoles. L'enquête vise plutôt à fournir un aperçu du niveau d'adoption des diverses pratiques agricoles qui peuvent influer sur l'environnement. Afin de pleinement évaluer l'adoption de pratiques de gestion agro-environnementale et leur incidence (positive ou négative) sur l'environnement, des renseignements supplémentaires de même qu'une analyse plus approfondie sont nécessaires. Les lecteurs doivent donc interpréter les données présentées dans cet article avec prudence.

1. Statistique Canada a mené l'EGA en mars 2002 pour le compte d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Cette enquête couvre un large éventail de pratiques de gestion agroenvironnementale touchant tous les volets de l'agriculture au Canada.

Protection des étendues d'eau naturelles

Les activités agricoles peuvent avoir une incidence importante sur la qualité et la santé des étendues d'eau naturelles comme les ruisseaux, les rivières et les lacs. Un certain nombre de pratiques agricoles peuvent toutefois réduire, voire même éliminer, les risques posés par l'agriculture sur les étendues d'eau naturelles. L'EGA a permis de recueillir des données sur certaines de ces pratiques, soit le maintien de la végétation dans les zones adjacentes aux étendues d'eau naturelles, la gestion du bétail au pâturage afin de l'empêcher d'accéder à des étendues d'eau ou d'éviter le ruissellement du fumier, l'adoption de mesures de conservation des terres humides, ainsi que l'élimination des eaux usées de laiterie et des déchets toxiques agricoles.

Végétation des zones adjacentes à des étendues d'eau naturelles

Au cours des dernières décennies, de nombreuses exploitations agricoles ont pris de l'ampleur, se sont spécialisées et sont devenues plus efficaces afin d'assurer leur rentabilité à long terme. Les agriculteurs ont dû changer nombre de leurs pratiques pour atteindre cet objectif. Parmi celles-ci, on retrouve la réduction de la largeur des zones de végétation le long des étendues d'eau. Cette pratique permet de cultiver une superficie accrue de terre et ainsi d'obtenir des revenus agricoles plus élevés. Dans bien des cas, il reste peu de végétation, voire aucune, entre les cultures et les étendues d'eau naturelles. Il s'ensuit une réduction de la protection des étendues d'eau adjacentes, ce qui accroît les risques d'érosion et de contamination des eaux par le ruissellement des sédiments, des pesticides et des éléments fertilisants.

L'enquête a vérifié si les agriculteurs laissaient de la végétation sur les zones adjacentes aux étendues d'eaux naturelles. À l'échelle nationale, 76,3 % des exploitations agricoles possédant des zones adjacentes à une étendue d'eau naturelle disaient y laisser de la végétation en 2001 (tableau 1). Parmi ces exploitations, 95,0 % ont déclaré avoir des zones adjacentes sous couvert permanent, 12,0 % y ont semé ou planté de la végétation supplémentaire (p. ex. cultures vivaces, arbres et arbustes) et 2,7 % y ont semé des cultures d'hiver[2]. Ces résultats doivent toutefois être interprétés avec prudence, puisque l'enquête n'a pas vérifié si la totalité ou une partie seulement des zones adjacentes à des étendues d'eau naturelles, sur une ferme donnée, avait de la végétation.

Le pourcentage d'exploitations agricoles déclarant avoir de la végétation sur des zones adjacentes à une étendue d'eau naturelle ne varie pas de façon marquée d'un bassin hydrographique[3] à l'autre. La carte 1 illustre que, dans la majorité des bassins, de 65 à 85 % des exploitations déclarent avoir de la végétation sur des zones adjacentes à une étendue d'eau naturelle.

2. On entend par culture d'hiver une culture semée tard l'automne de sorte que les semences passent l'hiver dans le sol. Cela permet une germination précoce au printemps.
3. On entend par bassin hydrographique toutes les terres et tous les cours d'eau qui se drainent ou se déversent dans une même étendue d'eau.

Tableau 1 Végétation dans les zones adjacentes à une étendue d'eau naturelle, Canada, 2001

	Fermes	
	nombre	%
Fermes déclarant de la végétation	87 830[A]	76,3
Fermes ne déclarant aucune végétation	27 245[A]	23,7
Total	**115 075[A]**	**100,0**
Pour les fermes déclarant de la végétation		
Ayant une végétation en permanence	83 430[A]	95,0
Plantant d'autres types de végétation	10 565[A]	12,0
Plantant une culture d'hiver	2 375[A]	2,7

Notes : Seules les exploitations agricoles ayant une aire adjacente à un cours d'eau naturel ont été incluses. Les aires adjacentes au cours d'eau naturel ne sont pas nécessairement toutes couvertes de végétation.
Le total des exploitants agricoles indiquant avoir de la végétation ne fera pas 100% puisqu'un exploitant peut rapporter plus d'un type de végétation.
Source : Statistics Canada, 2001 Farm Environmental Management Survey

Carte 1 : Pourcentage d'exploitations déclarant avoir de la végétation sur des zones adjacentes à une étendue d'eau naturelle, selon le bassin hydrographique, 2001

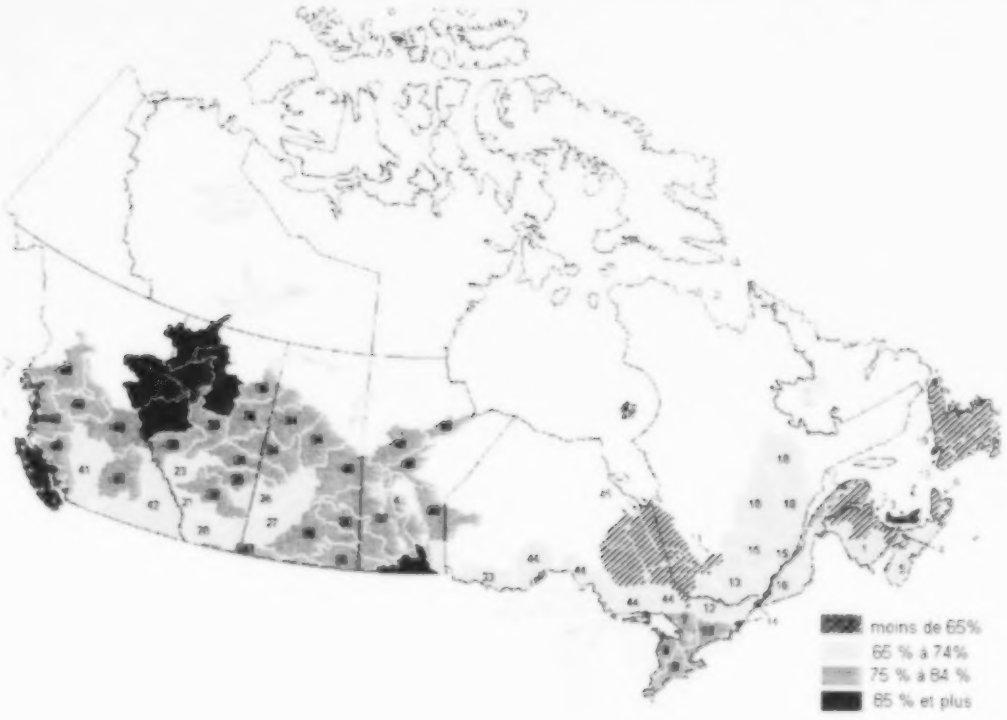

Liste des bassins hydrographiques

1	Saint-Jean	25	Battle
2	Cascapédia et golfe du Saint-Laurent	26	Cours inférieur de la Saskatchewan Nord
3	Île-du-Prince-Édouard	27	Cours inférieur de la Saskatchewan Sud
4	Baie de Fundy	28	Qu'Appelle
5	Sud-Est de l'océan Atlantique	29	Lac Winnipegosis et lac Manitoba
6	Île du Cap-Breton	30	Assiniboine
7	Est de la baie Georgienne	31	Souris
8	Est du lac Huron	32	Red
9	Nord du lac Erie	33	Cours supérieur de la Winnipeg
10	Lac Ontario	34	Bear et cours supérieur et cours supérieur moyen de la Churchill
11	Montréal et cours supérieur des Outaouais	35	Cours supérieur de l'Athabasca
12	Gatineau et cours central des Outaouais	36	Rivière aux Castors, cours inférieur et cours inférieur moyen de l'Athabasca
13	Gatineau et cours inférieur des Outaouais	37	Cours supérieur de la Paix
14	Cours supérieur du fleuve Saint-Laurent	38	Simpson
15	Saint-Maurice et cours inférieur du Saint-Laurent	39	Île de Vancouver
16	Cours central du fleuve Saint-Laurent	40	Thompson
17	Nord de la Gaspésie	41	Fleuve Fraser
18	Saguenay, Bas-Saint-Laurent, Manicouagan et aux Outardes	42	Fleuve Columbia
19	Nord et Sud de Terre-Neuve	43	Missouri
20	Cours supérieur de la Saskatchewan Sud	44	Nelson Nord-Ouest du lac Supérieur Nord du lac Huron, Ontario et Finger
21	Bow	45	Hudson Bay et Ouest de la Baie James
22	Red Deer	46	Est et Ouest du lac Winnipeg Saskatchewan Est et Grass River
23	Cours supérieur de la Saskatchewan Nord	47	Cours inférieur moyen et cours central de la Peace
24	Cours central de la Saskatchewan Nord	48	Skeena Nechako cours supérieur du fleuve Fraser Canal Garonne Knight Inlet Côte Pacifique

Notes : Comprend seulement les exploitations ayant des zones adjacentes à une étendue d'eau naturelle. Il est possible que seulement une partie des zones adjacentes à une étendue d'eau naturelle soit couverte de végétation dans une exploitation donnée.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la gestion agroenvironnementale de 2001.

Gestion du bétail au pâturage

La gestion du bétail au pâturage peut aussi influer sur la qualité des étendues d'eau naturelles. L'EGA a permis de recueillir des renseignements sur le degré d'adoption de deux pratiques de gestion du bétail au pâturage pouvant avoir un impact sur l'eau, soit l'interdiction de l'accès du bétail aux étendues d'eau naturelles et leur alimentation à une distance suffisante de celles-ci pendant les mois d'hiver.

Le fait de permettre au bétail étant au pâturage d'accéder aux étendues d'eau naturelles peut en affecter la qualité. Le bétail peut en effet y laisser des excréments, ce qui augmente la charge en éléments fertilisants (principalement en azote et en phosphore) et accroît les risques de contamination par des agents pathogènes. Il peut par ailleurs modifier les berges et, par le fait même, accroître l'érosion, la compaction et la sédimentation.

En 2001, à l'échelle nationale, 56,8 % des exploitations agricoles ayant du bétail au pâturage ont déclaré ne pas lui donner un accès direct aux étendues d'eau naturelles. Ce pourcentage est uniforme d'une catégorie de revenu agricole à l'autre (figure 1). Ce sont les provinces de l'Est, plus particulièrement l'Ontario, de même que la Colombie-Britannique, qui présentent le taux d'adoption le plus élevé de cette pratique, comme l'illustrent les tableaux A.4.B à A.4.H, en annexe.

Nourrir le bétail en pâturage près d'une étendue d'eau de surface peut en affecter la qualité à moins que les aires d'alimentation soient aménagées adéquatement afin de protéger l'environnement. Il est important de limiter le temps que le bétail passe près des étendues d'eau de surface afin de réduire les risques sur la qualité de l'eau posés par les éléments fertilisants et les agents pathogènes qui peuvent s'écouler des aires d'alimentation. Durant les mois d'hiver, l'alimentation du bétail au pâturage dans des aires situées suffisamment loin des étendues d'eau naturelles est une pratique de prévention des écoulements qui a fait ses preuves.

En 2001, 90,7 % des exploitations agricoles canadiennes ayant du bétail en pâturage ont affirmé le nourrir à plus de 100 mètres d'une étendue d'eau de surface pendant les mois d'hiver. Ce pourcentage est semblable pour toutes les catégories de revenu agricole brut (figure 2).

Mesures de conservation pour les terres humides naturelles

Les terres humides sont des étendues de terrain qui sont saturées d'eau suffisamment longtemps pour que leur sol et leur végétation en soient significativement modifiés et que la vie aquatique soit favorisée. Les principaux types de terres humides (tourbières hautes, tourbières basses, marécages, marais et eaux peu profondes) se caractérisent par :

- une couverture saisonnière ou permanente d'eau peu profonde;
- une nappe phréatique à égalité ou presque de la surface pendant la majeure partie de la saison de croissance;
- des sols organiques saturés, ou tourbe, dont la productivité dépend du pH ainsi que de la teneur en éléments fertilisants;
- la présence de plantes hydrophiles, comme les quenouilles, les joncs, les roseaux, les carex, les cornouillers, les saules et les cèdres.

Les agriculteurs ayant des terres humides naturelles sur leur exploitation peuvent adopter diverses mesures de conservation.

Figure 1 Accès aux étendues d'eau naturelles par le bétail au pâturage, selon la catégorie de revenu agricole, Canada, 2001

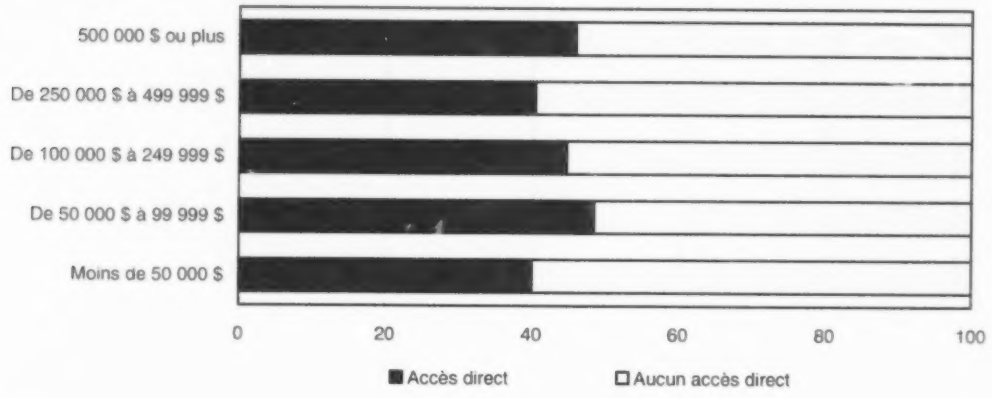

Notes : Comprend seulement les exploitations ayant du bétail au pâturage. Les exploitations agricoles ayant du bétail en pâturage mais n'ayant fourni aucune catégorie de revenus agricoles bruts sont exclues.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la gestion agroenvironnementale de 2001.

Figure 2 Distance entre les aires d'alimentation du bétail pendant les mois d'hiver et les étendues d'eau naturelles, selon les catégories de revenu agricole, Canada, 2001

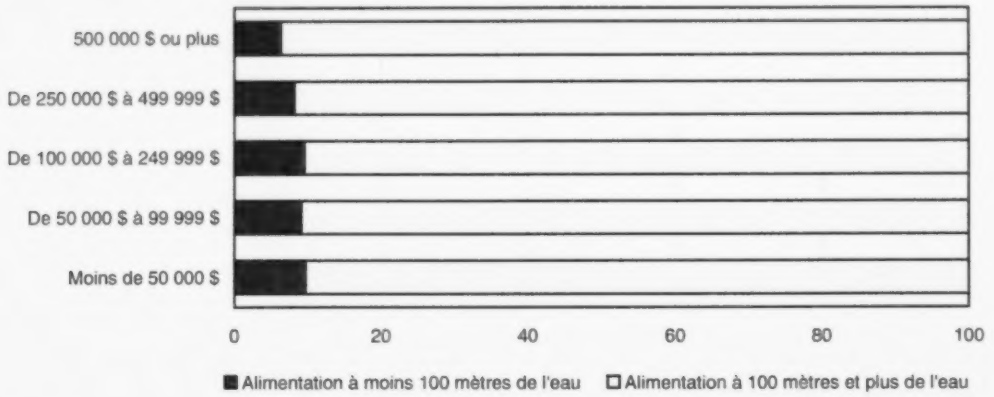

Notes : Comprend seulement les exploitations ayant du bétail au pâturage. Les exploitations agricoles ayant du bétail en pâturage mais n'ayant fourni aucune catégorie de revenus agricoles bruts sont exclues.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la gestion agroenvironnementale de 2001.

Le tableau 2 montre que l'installation de clôtures et la rotation du pâturage[4] sont les mesures les plus couramment utilisées par les agriculteurs utilisant des mesures de conservation (45,5 % et 41,7 % respectivement). On a aussi fait appel à d'autres sources d'abreuvement des animaux et à des ouvrages de régulation des eaux ou barrages pour protéger les terres humides dans 25,9 % et 12,7 % des cas, respectivement. D'autres mesures ont été adoptées par 25,0 % des fermes.

Les mesures de conservation adoptées par les agriculteurs ne varient que quelque peu selon le type de terres humides (soit saisonnier, permanent ou les deux). Les exploitations déclarant les deux types de terres humides étaient légèrement plus susceptibles de recourir à plusieurs types de mesures de conservation. En revanche, les exploitations déclarant seulement des terres humides saisonnières étaient légèrement plus susceptibles de recourir à la rotation du pâturage que les exploitations comptant seulement des terres humides permanentes.

4. On entend par rotation du pâturage, le déplacement du bétail d'un pâturage ou d'un enclos à un autre afin de laisser une période de repos à la végétation et, ainsi, de lui permettre de produire des graines.

Tableau 2 Mesures de conservation des terres humides naturelles, selon le type de terres humides, Canada, 2001

Mesure de conservation des terres humides	Fermes			
	Terres humides saisonnières	Terres humides permanentes	Deux types de terres humides	Toutes les terres humides
	nombre			
Rotation du pâturage	5 070[A]	5 170[A]	7 510[A]	17 750
Clôturage	4 665[A]	6 625[A]	8 070[A]	19 360
Autres sources d'abreuvement	2 780[A]	3 220[A]	5 045[A]	11 045
Ouvrages de régulation du niveau des eaux / barrages	1 010[A]	1 965[A]	2 420[A]	5 395
Autres mesures	2 835[A]	4 320[A]	3 490[A]	10 645
Pourcentage de fermes[1]	pourcentage			
Rotation du pâturage	43,9[A]	34,7[A]	46,5[A]	41,7
Clôturage	40,4[A]	44,5[A]	50,0[A]	45,5
Autres sources d'abreuvement	24,1[A]	21,6[A]	31,2[A]	25,9
Ouvrages de régulation du niveau des eaux / barrages	8,8[A]	13,2[A]	15,0[A]	12,7
Autres mesures	24,6[A]	29,0[A]	21,6[A]	25,0

1. Le total est de plus de 100% car une exploitation agricole individuelle peut indiquer plus d'un type de mesures de conservation pour protéger les aires humides naturelles.
Notes : Inclut seulement les exploitations agricoles indiquant une réponse par type de mesures de conservation servant à protéger les milieux humides naturels.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la gestion agroenvironnementale de 2001.

Élimination des eaux usées de laiterie

Les eaux usées de laiterie[5] sont des déchets propres à toutes les fermes laitières qui peuvent contaminer le sol et l'eau. Au cours des dernières décennies, le volume des eaux usées de laiterie a augmenté en raison de la taille croissante des troupeaux et de la prévalence accrue des techniques de lavage automatique, lesquelles exigent des volumes d'eau plus importants.

Certaines des méthodes d'élimination des eaux usées sont plus respectueuses de l'environnement que d'autres. Le déversement des eaux usées dans le système d'entreposage du lisier[6] ainsi que l'utilisation d'un réservoir ou d'un champ d'épuration, d'un filtre-berge végétal, d'un bassin de retenue ou encore d'un bac de floculation[7] font partie des méthodes recommandées.

L'EGA a permis de recueillir des renseignements sur l'élimination des eaux usées de laiterie dans les fermes où on trouve un système d'entreposage du lisier. Il ressort que 66,1 % des fermes laitières déversent leurs eaux usées de laiterie dans le système d'entreposage du lisier. Un autre 11,4 % traite leurs eaux usées séparément du lisier, alors que 22,5 % des fermes ne traitent tout simplement pas leurs eaux usées.

En regroupant les fermes selon leur revenu agricole brut, on remarque que plus le revenu est élevé, plus la ferme est susceptible de déverser ses eaux usées dans le système d'entreposage du lisier (figure 3). Le pourcentage des fermes traitant leurs eaux usées séparément du lisier est relativement le même d'une catégorie de revenus à l'autre, soit environ 15 %.

Élimination des déchets toxiques agricoles

Les déchets toxiques agricoles commandent des méthodes d'élimination particulières puisqu'ils représentent un danger pour la santé et risquent de contaminer le sol et l'eau. Parmi les différents déchets toxiques agricoles, mentionnons les pesticides et leurs contenants, les batteries, l'antigel, les produits vétérinaires et l'huile usée[8].

L'EGA a permis de recueillir des renseignements sur les méthodes d'élimination employées par les agriculteurs pour tout déchet toxique agricole. Certaines des méthodes courantes pour traiter les déchets toxiques agricoles en toute sécurité comprennent : le retour du produit et de son contenant au fournisseur, le rinçage et l'élimination avec les déchets ménagers (p. ex. les contenants de pesticides), le recours à un programme de recyclage spécialisé, ainsi que les services de ramassage des déchets dangereux. Les méthodes accessibles peuvent varier d'une province ou d'une zone à l'autre en raison des types de services offerts et des différents programmes et règlements en vigueur.

5. Les eaux usées de laiterie contiennent une quantité importante de solides du lait provenant du réservoir, du poste de traite ou de tout autre équipement de traite.
6. Pour de plus amples renseignements sur les systèmes d'entreposage des fumiers, consultez le premier article de la série, intitulé *L'entreposage des fumiers au Canada*, 21-021-MIF/2003001.
7. Le bac de floculation sépare la matière organique et le phosphore des eaux usées.
8. L'EGA omet explicitement les carcasses.

Figure 3 Élimination des eaux usées de laiterie chez les fermes laitières canadiennes ayant un système d'entreposage du lisier, selon la catégorie de revenus agricoles, Canada, 2001

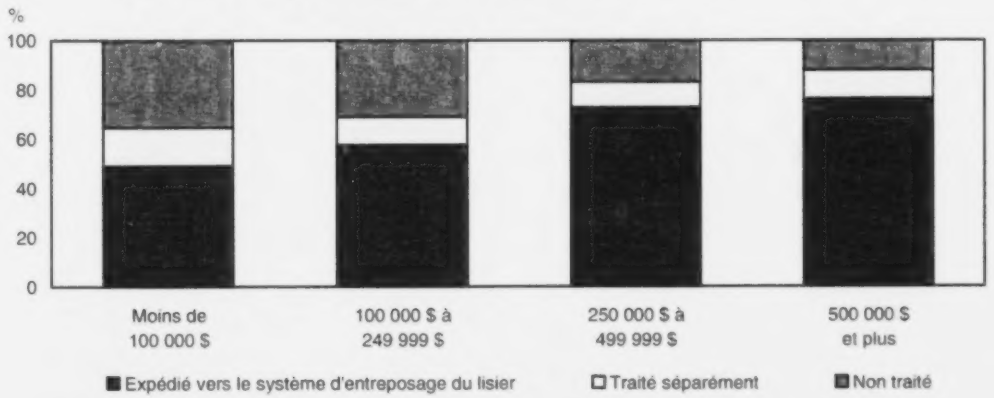

Note : Comprend seulement les fermes laitières ayant un système d'entreposage du lisier.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la gestion agroenvironnementale de 2001.

Figure 4 Élimination des déchets toxiques agricoles, Canada, 2001

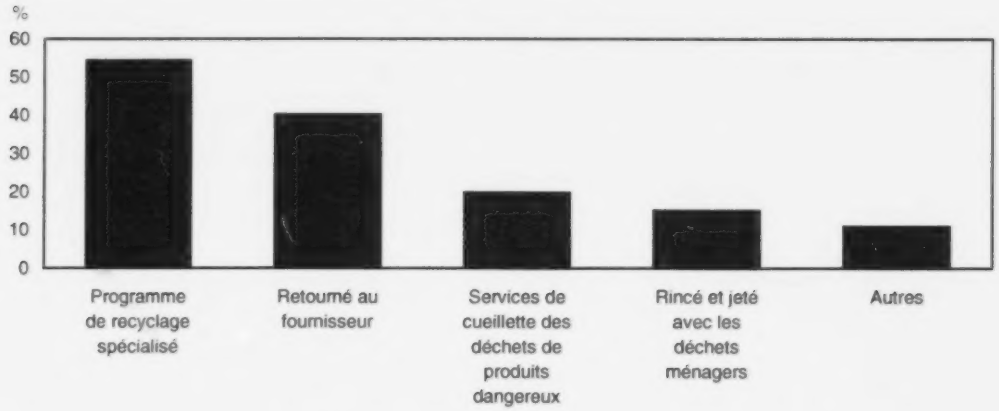

Note : Les pourcentages totalisent plus de 100 %, une exploitation pouvant avoir recours à plus d'une méthode d'élimination des déchets toxiques agricoles.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la gestion agroenvironnementale de 2001.

La figure 4 montre que les méthodes d'élimination déclarées les plus courantes sont le recours à un programme de recyclage spécialisé (54,2 % des exploitations) et le retour au fournisseur des déchets toxiques agricoles (40,1 % des exploitations). Environ 20 % des exploitations font appel à un service de ramassage des déchets dangereux pour au moins une partie de leurs déchets, tandis que 15,0 % d'entre elles rincent les contenants et les jettent avec les déchets ménagers. Les autres méthodes d'élimination des déchets toxiques agricoles (comme l'incinération des déchets ou leur dépôt à un site d'enfouissement local) sont utilisées par 10,9 % des exploitations.

Utilisation de l'eau à des fins agricoles et domestiques

Les agriculteurs utilisent de l'eau tous les jours dans leurs activités agricoles et domestiques. L'EGA a recueilli des renseignements sur la gestion de l'eau utilisée pour l'irrigation et la fréquence à laquelle les agriculteurs font analyser leur eau potable.

Types de systèmes d'irrigation

D'une année à l'autre, les agriculteurs peuvent être confrontés à des sécheresses, ce qui met la croissance des cultures à risque. Ils peuvent toutefois se tourner vers l'irrigation pour suppléer à l'insuffisance de pluie. La pertinence de se doter d'un système d'irrigation doit être évaluée en fonction des risques de sécheresse et des coûts d'un système d'irrigation. On a habituellement recours à l'irrigation pour les cultures de grande valeur dans les régions où les risques de sécheresse sont élevés pendant la saison de croissance. Comme les sécheresses ont été nombreuses au cours des dernières années, on irrigue aujourd'hui de plus grandes superficies.

En 2001, 8,0 % des exploitations canadiennes affirmaient irriguer leurs champs. Ce pourcentage fluctuait de 3,0 % pour les producteurs céréaliers et d'oléagineux à 54,6 % pour les maraîchers (tableau 3). La répartition régionale de ces agriculteurs est présentée dans les tableaux A.9.B et A.9.C en annexe.

Il existe de nombreux types de systèmes d'irrigation. Sur le plan de la consommation d'eau, les aspergeurs et canons d'irrigation sont les systèmes les moins économes, alors que les systèmes de goutte-à-goutte représentent le moyen le plus efficace de fournir un apport d'eau aux plantes. Les aspergeurs (49,8 %) et les canons d'irrigation (23,2 %) étaient les systèmes les plus couramment utilisés par les agriculteurs canadiens en 2001. Les systèmes de goutte-à-goutte et les autres systèmes, comme l'irrigation souterraine et l'inondation, représentaient 13,1 % et 13,8 % des cas respectivement.

Le système d'irrigation choisi varie selon le type d'exploitations agricoles. Comme l'illustre la figure 5, les producteurs de pommes de terre utilisent presque exclusivement des aspergeurs ou des canons d'irrigation, dans des proportions semblables. En revanche, environ 25 % des producteurs de fruits et de légumes ont recours aux systèmes goutte-à-goutte, bien que la majorité irriguent leurs terres avec des aspergeurs ou des canons d'irrigation. Les aspergeurs constituent le système le plus courant chez les producteurs céréaliers et d'oléagineux (59,0 %); viennent ensuite les canons d'irrigation et les autres systèmes moins courants. Les systèmes goutte-à-goutte sont peu utilisés par ces fermes et, lorsque c'est le cas, ils sont fort probablement utilisés pour irriguer des cultures qui ne constituent pas la production principale de ces fermes.

Tableau 3 Utilisation des systèmes d'irrigation, selon le type d'exploitations agricoles, Canada, 2001

	Fermes		
	Avec irrigation	Sans irrigation	Total
		nombre	
Grains et graines oléagineuses	2 095[A]	66 650[A]	68 745
Pommes de terre	390[B]	870[B]	1 260
Fruits et légumes	3 835[A]	3 195[A]	7 030
Autres[1]	7 310[A]	85 255[A]	92 565
Toutes les fermes	**13 630[A]**	**155 970[A]**	**169 600**
		pourcentage	
Grains et graines oléagineuses	3,0	97,0	100
Pommes de terre	31,0	69,0	100
Fruits et légumes	54,6	45,4	100
Autres[1]	7,9	92,1	100
Toutes les fermes	**8,0**	**92,0**	**100**

1. Inclut les types d'exploitations agricoles qui ne sont pas inscrits dans ce tableau tels que les fermes laitières et bovines. Ces exploitations peuvent avoir des systèmes d'irrigation pour des activités secondaires.
Note : Le type d'exploitation agricole est déterminé par l'activité qui rapporte plus de 50% des revenus de l'exploitation.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la gestion agroenvironnementale de 2001.

Figure 5 Types de systèmes d'irrigation utilisés, selon le type d'exploitations agricoles, Canada, 2001

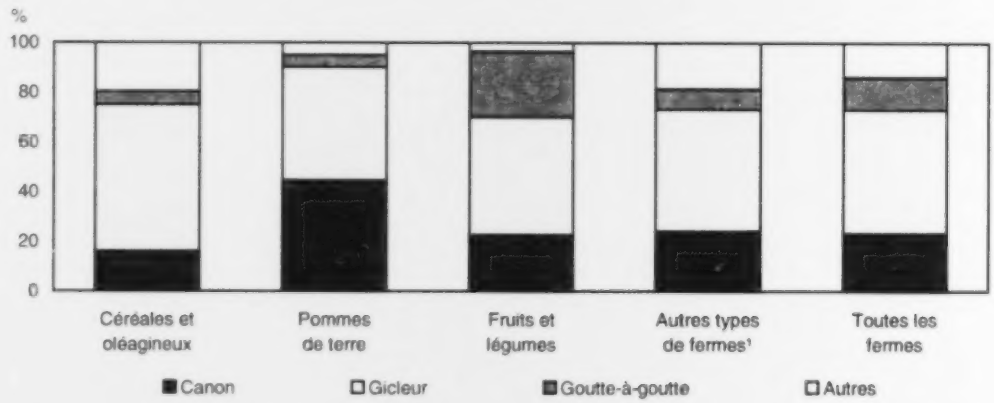

1. Comprend des types d'exploitations agricoles non inclus dans le présent tableau, comme les fermes laitières et bovines. Ces exploitations peuvent posséder des systèmes d'irrigation pour des activités agricoles secondaires.
Note : Le type est établi en fonction de l'activité de l'exploitation agricole générant plus de la moitié de ses revenus agricoles bruts.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la gestion agroenvironnementale de 2001.

Analyse de l'eau potable

La qualité de l'eau potable est essentielle à la productivité agricole de même qu'à la santé des humains et des animaux. Ces dernières années, les résidents des régions rurales ont exprimé des inquiétudes croissantes relativement à la qualité de leur eau potable. On a d'ailleurs incité les habitants de ces régions à faire analyser leur eau régulièrement afin de s'assurer qu'elle n'est pas contaminée.

L'EGA a permis de recueillir des renseignements sur la fréquence à laquelle les agriculteurs font analyser leur approvisionnement en eau potable. En 2001, la majorité des agriculteurs ont déclaré ne pas faire analyser leur eau sur une base régulière. En effet, 7,0 % d'entre eux la font analyser deux fois par année ou plus; 15,8 %, une fois par année; 13,1 %, tous les deux ans; et 64,1 % ne la font tout simplement pas analyser régulièrement. Ces proportions sont plutôt semblables d'une province à l'autre. Toutefois, les agriculteurs

Figure 6 Fréquence à laquelle les exploitations agricoles canadiennes font analyser leur eau potable, selon la province, 2001

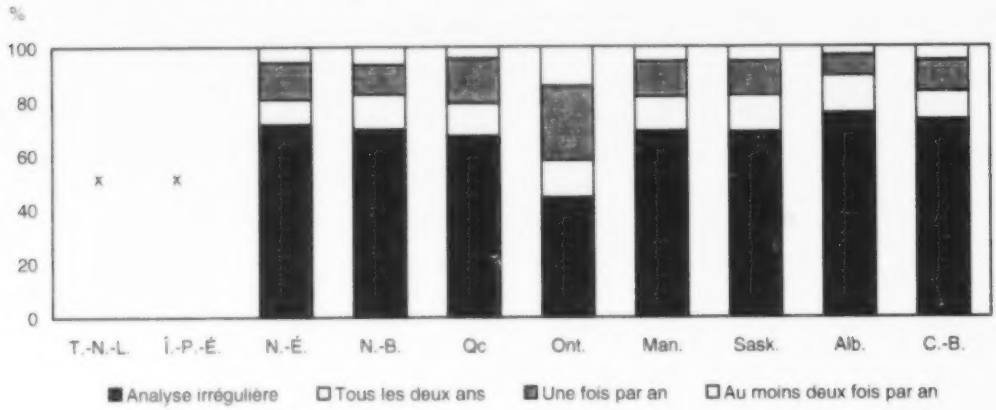

Note : Ne comprend pas les exploitations agricoles qui n'ont pas besoin de faire analyser leur eau potable (p. ex. reliées au réseau d'aqueduc municipal).
Source : Statistique Canada, Enquête sur la gestion agroenvironnementale de 2001.

Figure 7 Fréquence à laquelle les exploitations agricoles canadiennes font analyser leur eau potable, selon le type d'exploitations agricoles, 2001

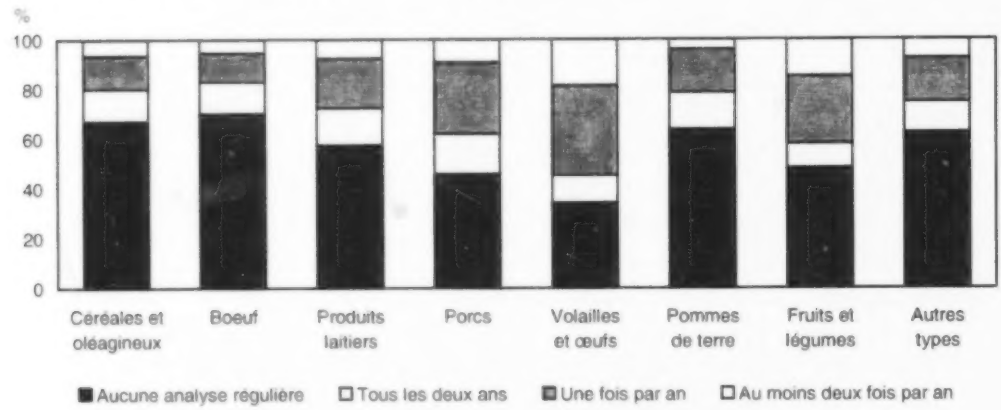

Notes : Ne comprend pas les exploitations agricoles qui n'ont pas besoin de faire analyser leur eau potable (p. ex. reliées au réseau d'aqueduc municipal). Le type est établi en fonction de l'activité de l'exploitation agricole générant plus de la moitié de ses revenus agricoles bruts.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la gestion agroenvironnementale de 2001.

ontariens font analyser leur approvisionnement en eau potable plus souvent que les autres : 14,5 % d'entre eux la font analyser deux fois par année ou plus; 27,5 %, une fois par année; 13,6 %, tous les deux ans; alors que 44,4 % ne la font pas analyser régulièrement (figure 6). Ces pourcentages plus élevés d'analyse en Ontario sont probablement attribuables, du moins en partie, aux nombreux cas de maladies survenus à Walkerton en 2000 et qui étaient liés à la qualité de l'eau consommée.

Les fermes porcines, avicoles de même que les producteurs de fruits et de légumes font analyser leur eau potable plus fréquemment que les autres types d'exploitations agricoles (figure 7). Ce sont les fermes de céréales et d'oléagineux, de même que les fermes bovines, qui déclarent tester le moins fréquemment la qualité de leur eau potable.

Degré d'adoption des meilleures pratiques de gestion reliées à l'eau

On entend par meilleures pratiques de gestion (MPG) reliées à l'eau des pratiques agricoles qui favorisent la conservation de la qualité de l'eau et de sa quantité. Le présent article fournit des renseignements sur un nombre limité de pratiques liées à la gestion de l'eau. D'autres pratiques comme l'entreposage, la manutention et l'épandage des fumiers, des éléments fertilisants et des pesticides, de même que l'entreposage du carburant et de l'ensilage ou encore la gestion du drainage – font aussi référence à la gestion de l'eau.

On a demandé aux agriculteurs s'ils appliquaient, en général, les MPG pour l'eau dans leur exploitation. En 2001, 19,4 % des agriculteurs canadiens ont affirmé appliquer toutes les MPG reliées à l'eau dans leur exploitation et 11,6 % signalait les appliquer partiellement (tableau 4). Par contre, 43,9 % des agriculteurs disaient ne pas connaître les MPG reliées à l'eau pour leur région. Enfin, près d'un agriculteur canadien sur quatre a répondu que les MPG reliées à l'eau ne s'appliquaient pas à ses activités agricoles (23,1 %). Ce dernier pourcentage est surprenant, puisque la majorité des exploitations canadiennes appliquent une gamme de pratiques qui peuvent influer sur l'eau. Il suggère que ce groupe d'agriculteurs n'est peut-être pas en mesure de cerner les MPG qui ont des impacts sur l'eau.[9]

Sommaire

L'analyse fournie dans le présent article donne certains renseignements clés sur les pratiques de gestion reliées à l'eau adoptées par les exploitations agricoles canadiennes en 2001. Elle se penche plus particulièrement sur les pratiques de protection des étendues d'eau naturelles et de l'utilisation de l'eau par les exploitations agricoles canadiennes.

En ce qui a trait à la protection des étendues d'eau naturelles, l'EGA a permis de recueillir des données sur le maintien de végétation dans les zones adjacentes aux étendues d'eau naturelles, sur la gestion du bétail au pâturage près des étendues d'eau naturelles, sur le type de mesures de conservation utilisées pour les terres humides naturelles, ainsi que sur l'élimination des eaux usées de laiterie et des déchets toxiques agricoles.

Les résultats de l'EGA montrent qu'environ 75 % des exploitations agricoles ayant des zones adjacentes à une étendue d'eau naturelle maintiennent un couvert végétal sur au moins une partie de ces zones, généralement de la végétation permanente, et que ce pourcentage ne varie pas vraiment d'un bassin hydrographique à l'autre. Plus de la moitié des fermes ayant du bétail au pâturage empêche l'accès des animaux aux étendues d'eau naturelles. De plus, la grande majorité de ces fermes nourrissent leur bétail à plus de 100 mètres de toute étendue d'eau de surface pendant les mois d'hiver. L'installation de clôtures et la rotation du pâturage sont les pratiques les plus courantes de conservation des terres humides naturelles.

La majorité des fermes laitières (66,1 %) ayant un système d'entreposage du lisier déversent leurs eaux usées de laiterie dans ce système. D'autres, totalisant 11,4 %, traitent leurs eaux usées séparément du lisier, et 22,5 % des fermes ne traitent tout simplement pas leurs eaux usées. Enfin, les méthodes d'élimination des déchets toxiques agricoles les plus courantes sont le recours à un programme de recyclage spécialisé (54,2 % des exploitations) et le retour au fournisseur (40,1 % des exploitations).

9. Cette classification des fermes est basée sur les avis des exploitants agricoles concernant leurs pratiques sur la gestion de l'eau. Cette enquête n'a pas fourni une liste complète des MPG pour l'eau afin de guider les exploitants à répondre à cette question.

Tableau 4 Degré de mise en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) reliées à l'eau, Canada, 2001

	Fermes	
	nombre	%
Mise en œuvre complète	35 435[A]	19,4
Mise en œuvre partielle	21 205[A]	11,6
Non disponible dans ma région	3 670[A]	2,0
Je ne connais pas les PGB pour ma région	80 425[A]	43,9
Non pertinent pour ma ferme	42 390[A]	23,1
Total	**183 125[A]**	**100**

Notes : Cette classification des exploitations agricoles est basée sur l'opinion que les exploitants ont de leurs pratiques se rapportant à la gestion de l'eau. L'enquête n'a pas fourni une longue liste des PGB de l'eau qui aurait pu aider les exploitants à répondre à cette question.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la gestion agroenvironnementale de 2001.

En ce qui a trait à l'utilisation de l'eau à des fins agricoles ou domestiques, l'EGA a permis de recueillir des renseignements sur l'utilisation de l'eau pour l'irrigation et la fréquence à laquelle les agriculteurs font analyser leur eau potable. Ainsi, huit pourcent des exploitations canadiennes ont affirmé irriguer leurs champs afin de mieux répondre aux besoins en eau de leurs cultures. Les systèmes d'irrigation les plus courants sont les aspergeurs et canons d'irrigation, et ce, même dans les fermes horticoles. Concernant l'analyse de la qualité de l'eau potable, environ 36 % des agriculteurs canadiens font une analyse de leur eau potable au moins une fois tous les deux ans, les agriculteurs ontariens ayant plus fréquemment recours à de telles analyses.

On a aussi demandé aux agriculteurs d'établir leur niveau d'adoption des MPG reliées à l'eau. Trente et un pourcent ont répondu qu'ils appliquent une partie ou l'ensemble de ces pratiques, alors que la plupart des autres affirment ne pas connaître les MPG reliées à l'eau dans leur région ou considèrent que ces MPG ne sont pas pertinentes pour leur exploitation.

Annexe A : Tableaux complémentaires

Tableau A,1 Fermes ayant de la végétation des les zones adjacentes à une étendue d'eau naturelle, Canada et provinces, 2001

	Fermes					
	Ayant de la végétation		N'ayant pas de végétation		Toutes les fermes	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Terre-Neuve-et-Labrador	x	x	x	x	x	x
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	1 065[B]	68,3	495[B]	31,7	1 560	100
Nouveau-Brunswick	935[B]	65,6	490[B]	34,4	1 425	100
Québec	13 040[A]	69,8	5 640[A]	30,2	18 680	100
Ontario	22 960[A]	78,2	6 410[A]	21,8	29 370	100
Manitoba	6 880[B]	78,7	1 865[A]	21,3	8 745	100
Saskatchewan	19 960[A]	79,3	5 225[A]	20,7	25 185	100
Alberta	17 865[A]	75,8	5 710[A]	24,2	23 575	100
Colombie-Britannique	4 055[A]	76,7	1 235[A]	23,3	5 290	100
Canada	**87 830[A]**	**76,3**	**27 245[A]**	**23,7**	**115 075**	**100**

Notes : Seules les exploitations agricoles ayant une aire adjacente à un cours d'eau naturel ont été inclues. Les aires adjacentes au cours d'eau naturel ne sont pas nécessairement toutes couvertes de végétation.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.2 Type de végétation que l'on trouve généralement dans les fermes ayant des zones adjacentes à une étendue d'eau naturelle, au Canada et selon les provinces, 2001

	Fermes					
	Ayant une végétation en permanence		Plantant d'autres types de végétation		Plantant une culture d'hiver	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Terre-Neuve-et-Labrador	x	x	x	x	x	x
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	1 020[C]	95,8	100[A]	9,4	45[A]	4,2
Nouveau-Brunswick	900[C]	96,3	60[A]	6,4	50[A]	5,3
Québec	11 995[A]	92,0	1 345[A]	10,3	180[A]	1,4
Ontario	21 630[A]	94,2	3 695[A]	16,1	1 420[A]	6,2
Manitoba	6 625[B]	96,3	745[A]	10,8	140[A]	2,0
Saskatchewan	19 045[A]	95,4	2 335[A]	11,7	135[A]	0,7
Alberta	17 355[A]	97,1	1 590[A]	8,9	205[A]	1,1
Colombie-Britannique	3 855[B]	95,1	560[A]	13,8	160[A]	3,9
Canada	**83 430[A]**	**95,0**	**10 565[A]**	**12,0**	**2 375[A]**	**2,7**

Notes : Seules les exploitations agricoles ayant une aire adjacente à un cours d'eau naturel ont été inclues. Les aires adjacentes au cours d'eau naturel ne sont pas nécessairement toutes couvertes de végétation.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.3 Fermes ayant de la végétation dans les zones adjacentes à une étendue d'eau naturelle, selon le bassin hydrographique, Canada, 2001

	Fermes					
	Ayant de la végétation		N'ayant pas de végétation		Toutes les fermes	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Saint-Jean	785[C]	68,0	370[B]	32,0	1 155	100
Cascapédia et golfe du Saint-Laurent	460[C]	63,0	270[C]	37,0	730	100
Île-du-Prince-Édouard	1 040[B]	86,7	160[A]	13,3	1 200	100
Baie de Fundy	885[C]	68,9	400[B]	31,1	1 285	100
Sud-Oueswt de l'océan Atlantique	145[D]	67,4	70[C]	32,6	215	100
Îles du Cap-Breton	x	x	x	x	95	100
Est de la baie Georgienne	1 410[C]	76,2	440[B]	23,8	1 850	100
Est du lac Huron	4 770[B]	75,2	1 570[A]	24,8	6 340	100
Nord du lac Érié	9 295[A]	83,0	1 910[A]	17,0	11 205	100
Lac Ontario	4 010[B]	76,4	1 240[A]	23,6	5 250	100
Montréal et cours supérieur de l'Outaouais	335[D]	62,6	200[D]	37,4	535	100
Coulonge cours central de l'Outaouais	880[C]	69,8	380[B]	30,2	1 260	100
Gatineau cours inférieur de l'Outaouais	2 135[B]	70,8	880[B]	29,2	3 015	100
Cours supérieur du Saint-Laurent	815[C]	76,9	245[C]	23,1	1 060	100
Saint-Maurice et cours inférieur du Saint-Laurent	3 960[B]	66,7	1 975[A]	33,3	5 935	100
Cours central du Saint-Laurent	6 215[A]	73,9	2 200[A]	26,1	8 415	100
Nord de la Gaspésie	580[C]	76,3	180[C]	23,7	760	100
Saguenay, Betsiamites, Manicouagan et Aux Outardes	585[C]	71,8	230[C]	28,2	815	100
Nord et Sud de Terre-Neuve	x	x	x	x	105	100
Cours supérieur de la Saskatchewan Sud	1 685[C]	69,8	730[B]	30,2	2 415	100
Bow	795[C]	69,4	350[C]	30,6	1 145	100
Red Deer	3 980[B]	75,2	1 310[A]	24,8	5 290	100
Cours supérieur de la Saskatchewan Nord	945[C]	72,4	360[B]	27,6	1 305	100
Cours central de la Saskatchewan Nord	3 620[B]	78,2	1 010[A]	21,8	4 630	100
Battle	2 680[B]	74,3	925[B]	25,7	3 605	100
Cours inférieur de la Saskatchewan Nord	2 000[C]	73,5	720[B]	26,5	2 720	100
Cours inférieur de la Saskatchewan Sud	2 665[B]	72,3	1 020[B]	27,7	3 685	100
Qu'Appelle	5 810[B]	80,3	1 425[A]	19,7	7 235	100
Lac Winnipegosis et Lac Manitoba	2 545[C]	77,4	745[B]	22,6	3 290	100
Assiniboine	4 630[B]	80,4	1 130[A]	19,6	5 760	100
Souris	3 065[B]	78,9	820[B]	21,1	3 885	100
Red	2 205[C]	86,1	355[B]	13,9	2 560	100
Cours supérieur de la Winnipeg	195[C]	73,6	70[B]	26,4	265	100
Beaver, cours supérieur et cours central de la Churchill	1 015[D]	83,2	205[B]	16,8	1 220	100
Cours supérieur de l'Athabasca	200[D]	76,9	60[C]	23,1	260	100
Cours central et inférieur de la Pembina et cours central et inférieur de l'Athabasca	1 740[B]	76,0	550[B]	24,0	2 290	100
Cours supérieur de la Paix	1 480[C]	87,3	215[B]	12,7	1 695	100
Smoky	1 100[C]	85,3	190[B]	14,7	1 290	100
île de Vancouver	425[D]	87,6	60[B]	12,4	485	100
Thompson	580[C]	74,4	200[B]	25,6	780	100
Fleuve Fraser	1 125[B]	73,8	400[B]	26,2	1 525	100
Fleuve Columbia	630[C]	72,0	245[B]	28,0	875	100
Missouri	805[D]	83,9	155[B]	16,1	960	100
Nipigon, Nord-Ouest du Lac Supérieur, Nord du Lac Huron, Wanipitai et French	420[C]	70,0	180[C]	30,0	600	100
Abitibi, Harricanaw, Moose	170[D]	59,6	115[D]	40,4	285	100
Est et Ouest du lac Winnipeg, Saskatchewan, Rat/Grass et Nelson	1 565[C]	79,0	415[B]	21,0	1 980	100
Cours central et inférieur moyen de la Paix et de la Hay	690[D]	84,1	130[B]	15,9	820	100
Skeena, Nechako, cours supérieur du fleuve Fraser, canal Gardner, Knight Inlet et Central et Sud Pacifique	785[C]	80,1	195[B]	19,9	980	100
Canada	**87 980[A]**	**76,5**	**27 055[A]**	**23,5**	**115 035**	**100**

Notes : Seules les exploitations agricoles ayant une aire adjacente à un cours d'eau naturel ont été incluses. Les aires adjacentes au cours d'eau naturel ne sont pas nécessairement toutes couvertes de végétation.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.

Tableau A.4.A Accès aux étendues d'eau naturelles par le bétail au pâturage, selon la catégorie de revenu agricole, Canada, 2001

	Fermes					
	Ayant un accès		N'ayant pas un accès		Toutes les fermes	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Revenu agricole brut						
Moins de 50 000 $	15 450[A]	40,0	23 165[A]	60,0	38 615	100
50 000 $ à 99 999 $	9 110[A]	48,5	9 670[A]	51,5	18 780	100
100 000 $ à 249 999 $	10 965[A]	44,8	13 530[A]	55,2	24 495	100
250 000 $ à 499 999 $	3 930[A]	40,4	5 790[B]	59,6	9 720	100
500 000 $ ou plus	2 020[B]	46,0	2 375[B]	54,0	4 395	100
Toutes les catégories de revenus	**41 470[A]**	**43,2**	**54 540[A]**	**56,8**	**96 010**	**100**

Notes : Seules les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage ont été inclues. Les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage n'ayant pas déclaré de revenu ont été exclues.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.4.B Accès aux étendues d'eau naturelles par le bétail au pâturage, selon la catégorie de revenu agricole, provinces de l'Atlantique, 2001

	Fermes					
	Ayant un accès		N'ayant pas un accès		Toutes les fermes	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Revenu agricole brut						
Moins de 50 000 $	665[B]	40,7	970[B]	59,3	1 635	100
50 000 $ à 99 999 $	150[D]	46,2	175[D]	53,8	325	100
100 000 $ à 249 999 $	195[C]	32,5	405[D]	67,5	600	100
250 000 $ à 499 999 $	115[D]	33,3	230[D]	66,7	345	100
500 000 $ ou plus	95[D]	39,6	145[E]	60,4	240	100
Toutes les catégories de revenus	**1 220[B]**	**38,8**	**1 925[B]**	**61,2**	**3 145**	**100**

Notes : Seules les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage ont été inclues. Les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage n'ayant pas déclaré de revenu ont été exclues.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.4.C Accès aux étendues d'eau naturelles par le bétail au pâturage, selon la catégorie de revenu agricole, Québec, 2001

	Fermes					
	Ayant un accès		N'ayant pas un accès		Toutes les fermes	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Revenu agricole brut						
Moins de 50 000 $	2 065[B]	52,9	1 840[B]	47,1	3 905	100
50 000 $ à 99 999 $	960[B]	41,7	1 340[C]	58,3	2 300	100
100 000 $ à 249 999 $	1 550[B]	32,7	3 185[B]	67,3	4 735	100
250 000 $ à 499 999 $	460[B]	26,7	1 260[C]	73,3	1 720	100
500 000 $ ou plus	230[D]	39,7	350[D]	60,3	580	100
Toutes les catégories de revenus	**5 255[A]**	**39,8**	**7 960[A]**	**60,2**	**13 215**	**100**

Notes : Seules les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage ont été inclues. Les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage n'ayant pas déclaré de revenu ont été exclues.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.4.D Accès aux étendues d'eau naturelles par le bétail au pâturage, selon la catégorie de revenu agricole, Ontario, 2001

	Fermes					
	Ayant un accès		N'ayant pas un accès		Toutes les fermes	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Revenu agricole brut						
Moins de 50 000 $	2 665[A]	26,9	7 260[B]	73,1	9 925	100
50 000 $ à 99 999 $	885[B]	26,7	2 425[C]	73,3	3 310	100
100 000 $ à 249 999 $	945[B]	22,5	3 260[B]	77,5	4 205	100
250 000 $ à 499 999 $	450[B]	20,6	1 730[C]	79,4	2 180	100
500 000 $ ou plus	355[C]	36,6	615[D]	63,4	970	100
Toutes les catégories de revenus	**5 300[A]**	**25,7**	**15 285[A]**	**74,3**	**20 585**	**100**

Notes : Seules les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage ont été inclues. Les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage n'ayant pas déclaré de revenu ont été exclues.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.4.E Accès aux étendues d'eau naturelles par le bétail au pâturage, selon la catégorie de revenu agricole, Manitoba, 2001

	Fermes					
	Ayant un accès		N'ayant pas un accès		Toutes les fermes	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Revenu agricole brut						
Moins de 50 000 $	1 110[B]	38,3	1 785[C]	61,7	2 895	100
50 000 $ à 99 999 $	855[C]	49,3	880[C]	50,7	1 735	100
100 000 $ à 249 999 $	1 205[C]	48,7	1 270[C]	51,3	2 475	100
250 000 $ à 499 999 $	495[D]	55,0	405[D]	45,0	900	100
500 000 $ ou plus	115[E]	41,8	160[E]	58,2	275	100
Toutes les catégories de revenus	**3 785[A]**	**45,7**	**4 505[B]**	**54,3**	**8 290**	**100**

Notes : Seules les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage ont été inclues. Les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage n'ayant pas déclaré de revenu ont été exclues.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.4.F Accès aux étendues d'eau naturelles par le bétail au pâturage, selon la catégorie de revenu agricole, Saskatchewan, 2001

	Fermes					
	Ayant un accès		N'ayant pas un accès		Toutes les fermes	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Revenu agricole brut						
Moins de 50 000 $	3 300[B]	53,2	2 900[B]	46,8	6 200	100
50 000 $ à 99 999 $	2 720[B]	61,2	1 725[B]	38,8	4 445	100
100 000 $ à 249 999 $	3 465[B]	63,6	1 980[B]	36,4	5 445	100
250 000 $ à 499 999 $	865[C]	53,7	745[C]	46,3	1 610	100
500 000 $ ou plus	440[D]	65,7	230[D]	34,3	670	100
Toutes les catégories de revenus	**10 790[A]**	**58,8**	**7 575[A]**	**41,2**	**18 365**	**100**

Notes : Seules les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage ont été inclues. Les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage n'ayant pas déclaré de revenu ont été exclues.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.4.G Accès aux étendues d'eau naturelles par le bétail au pâturage, selon la catégorie de revenu agricole, Alberta, 2001

	Fermes					
	Ayant un accès		N'ayant pas un accès		Toutes les fermes	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Revenu agricole brut						
Moins de 50 000 $	4 655[A]	42,3	6 345[A]	57,7	11 000	100
50 000 $ à 99 999 $	3 265[B]	53,1	2 885[B]	46,9	6 150	100
100 000 $ à 249 999 $	3 300[B]	51,2	3 145[B]	48,8	6 445	100
250 000 $ à 499 999 $	1 415[C]	53,3	1 240[B]	46,7	2 655	100
500 000 $ ou plus	700[C]	50,9	675[C]	49,1	1 375	100
Toutes les catégories de revenus	**13 335[A]**	**48,3**	**14 285[A]**	**51,7**	**27 620**	**100**

Notes : Seules les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage ont été inclues. Les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage n'ayant pas déclaré de revenu ont été exclues.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.4.H Accès aux étendues d'eau naturelles par le bétail au pâturage, selon la catégorie de revenu agricole, Colombie-Britannique, 2001

	Fermes					
	Ayant un accès		N'ayant pas un accès		Toutes les fermes	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Revenu agricole brut						
Moins de 50 000 $	995[B]	32,4	2 075[B]	67,6	3 070	100
50 000 $ à 99 999 $	255[D]	51,5	240[D]	48,5	495	100
100 000 $ à 249 999 $	310[D]	52,1	285[D]	47,9	595	100
250 000 $ à 499 999 $	135[D]	42,2	185[D]	57,8	320	100
500 000 $ ou plus	80[D]	27,6	210[E]	72,4	290	100
Toutes les catégories de revenus	**1 780[A]**	**37,3**	**2 995[B]**	**62,7**	**4 775**	**100**

Notes : Seules les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage ont été inclues. Les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage n'ayant pas déclaré de revenu ont été exclues.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.5.A Distance entre les aires d'alimentation du bétail pendant les mois d'hiver et les étendues d'eau naturelles, Canada, 2001

	Fermes					
	Moins de 100 mètres		100 mètres et plus		Toutes les fermes	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Revenu agricole brut						
Moins de 50 000 $	3 770[A]	9,8	34 865[A]	90,2	38 635	100
50 000 $ à 99 999 $	1 725[A]	9,2	17 065[A]	90,8	18 790	100
100 000 $ à 249 999 $	2 365[A]	9,6	22 190[A]	90,4	24 555	100
250 000 $ à 499 999 $	800[A]	8,2	8 940[B]	91,8	9 740	100
500 000 $ ou plus	280[A]	6,4	4 105[C]	93,6	4 385	100
Toutes les catégories de revenus	**8 930[A]**	**9,3**	**87 160[A]**	**90,7**	**96 090**	**100**

Notes : Seules les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage ont été inclues. Les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage n'ayant pas déclaré de revenu ont été exclues.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.5.B Distance entre les aires d'alimentation du bétail pendant les mois d'hiver et les étendues d'eau naturelles, provinces de l'Atlantique, 2001

	Fermes					
	Moins de 100 mètres		100 mètres et plus		Toutes les fermes	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Revenu agricole brut						
Moins de 50 000 $	240[B]	14,8	1 385[C]	85,2	1 625	100
50 000 $ à 99 999 $	65[C]	19,7	265[E]	80,3	330	100
100 000 $ à 249 999 $	x	x	x	x	595	100
250 000 $ à 499 999 $	25[B]	7,4	315[E]	92,6	340	100
500 000 $ ou plus	x	x	x	x	245	100
Toutes les catégories de revenus	**375[A]**	**11,9**	**2 770[B]**	**88,1**	**3 145**	**100**

Notes : Seules les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage ont été inclues. Les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage n'ayant pas déclaré de revenu ont été exclues.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.5.C Distance entre les aires d'alimentation du bétail pendant les mois d'hiver et les étendues d'eau naturelles, Québec, 2001

	Fermes					
	Moins de 100 mètres		100 mètres et plus		Toutes les fermes	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Revenu agricole brut						
Moins de 50 000 $	585[A]	15,0	3 305[B]	85,0	3 890	100
50 000 $ à 99 999 $	260[A]	11,3	2 035[C]	88,7	2 295	100
100 000 $ à 249 999 $	410[A]	8,7	4 320[B]	91,3	4 730	100
250 000 $ à 499 999 $	x	x	x	x	1 710	100
500 000 $ ou plus	x	x	x	x	580	100
Toutes les catégories de revenus	**1 385[A]**	**10,5**	**11 825[A]**	**89,5**	**13 210**	**100**

Notes : Seules les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage ont été inclues. Les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage n'ayant pas déclaré de revenu ont été exclues.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.5.D Distance entre les aires d'alimentation du bétail pendant les mois d'hiver et les étendues d'eau naturelles, Ontario, 2001

	Fermes					
	Moins de 100 mètres		100 mètres et plus		Toutes les fermes	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Revenu agricole brut						
Moins de 50 000 $	875[A]	8,8	9 120[B]	91,2	9 995	100
50 000 $ à 99 999 $	300[A]	9,0	3 020[C]	91,0	3 320	100
100 000 $ à 249 999 $	415[A]	9,8	3 810[C]	90,2	4 225	100
250 000 $ à 499 999 $	205[A]	9,4	1 970[C]	90,6	2 175	100
500 000 $ ou plus	60[B]	6,3	900[D]	93,8	960	100
Toutes les catégories de revenus	**1 855[A]**	**9,0**	**18 815[A]**	**91,0**	**20 670**	**100**

Notes : Seules les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage ont été inclues. Les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage n'ayant pas déclaré de revenu ont été exclues.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.5.E Distance entre les aires d'alimentation du bétail pendant les mois d'hiver et les étendues d'eau naturelles, Manitoba, 2001

	Fermes					
	Moins de 100 mètres		100 mètres et plus		Toutes les fermes	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Revenu agricole brut						
Moins de 50 000 $	255[A]	8,8	2 650[C]	91,2	2 905	100
50 000 $ à 99 999 $	145[B]	8,3	1 600[D]	91,7	1 745	100
100 000 $ à 249 999 $	250[A]	10,1	2 225[C]	89,9	2 475	100
250 000 $ à 499 999 $	x	x	x	x	915	100
500 000 $ ou plus	x	x	x	x	275	100
Toutes les catégories de revenus	**755[A]**	**9,1**	**7 550[B]**	**90,9**	**8 305**	**100**

Notes : Seules les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage ont été inclues. Les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage n'ayant pas déclaré de revenu ont été exclues.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.5.F Distance entre les aires d'alimentation du bétail pendant les mois d'hiver et les étendues d'eau naturelles, Saskatchewan, 2001

	Fermes					
	Moins de 100 mètres		100 mètres et plus		Toutes les fermes	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Revenu agricole brut						
Moins de 50 000 $	790[A]	12,7	5 420[B]	87,3	6 210	100
50 000 $ à 99 999 $	420[A]	9,5	4 010[C]	90,5	4 430	100
100 000 $ à 249 999 $	595[A]	10,9	4 865[B]	89,1	5 460	100
250 000 $ à 499 999 $	155[B]	9,6	1 455[D]	90,4	1 610	100
500 000 $ ou plus	35[B]	5,2	635[E]	94,8	670	100
Toutes les catégories de revenus	**1 995[A]**	**10,9**	**16 385[A]**	**89,1**	**18 380**	**100**

Notes : Seules les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage ont été inclues. Les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage n'ayant pas déclaré de revenu ont été exclues.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.5.G Distance entre les aires d'alimentation du bétail pendant les mois d'hiver et les étendues d'eau naturelles, Alberta, 2001

	Fermes					
	Moins de 100 mètres		100 mètres et plus		Toutes les fermes	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Revenu agricole brut						
Moins de 50 000 $	655[A]	6,0	10 300[B]	94,0	10 955	100
50 000 $ à 99 999 $	495[A]	8,0	5 685[B]	92,0	6 180	100
100 000 $ à 249 999 $	630[A]	9,7	5 845[B]	90,3	6 475	100
250 000 $ à 499 999 $	190[A]	7,1	2 475[C]	92,9	2 665	100
500 000 $ ou plus	115[B]	8,4	1 260[D]	91,6	1 375	100
Toutes les catégories de revenus	**2 075[A]**	**7,5**	**25 575[A]**	**92,5**	**27 650**	**100**

Notes : Seules les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage ont été inclues. Les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage n'ayant pas déclaré de revenu ont été exclues.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.5.H Distance entre les aires d'alimentation du bétail pendant les mois d'hiver et les étendues d'eau naturelles, Colombie-Britannique, 2001

	Fermes					
	Moins de 100 mètres		100 mètres et plus		Toutes les fermes	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Revenu agricole brut						
Moins de 50 000 $	355[A]	11,7	2 685[B]	88,3	3 040	100
50 000 $ à 99 999 $	50[B]	10,0	450[E]	90,0	500	100
100 000 $ à 249 999 $	55[B]	9,1	550[D]	90,9	605	100
250 000 $ à 499 999 $	x	x	x	x	320	100
500 000 $ ou plus	x	x	x	x	290	100
Toutes les catégories de revenus	**495[A]**	**10,4**	**4 250[B]**	**89,6**	**4 745**	**100**

Notes : Seules les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage ont été inclues. Les exploitations agricoles avec du bétail au pâturage n'ayant pas déclaré de revenu ont été exclues.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.6.A Mesures de conservation des terres humides naturelles, selon le type de terres humides, Canada, 2001

	Fermes		
	Terres humides saisonnières	Terres humides permanentes	Les deux types de terres humides
		nombre	
Rotation du pâturage	5 070[A]	5 170[A]	7 510[A]
Clôturage	4 665[A]	6 625[A]	8 070[A]
Autres sources d'abreuvement	2 780[A]	3 220[A]	5 045[A]
Ouvrages de régulation du niveau des eaux ou des barrages	1 010[A]	1 965[A]	2 420[A]
Autres mesures	2 835[A]	4 320[A]	3 490[A]
		%	
Rotation du pâturage	43,9	34,7	46,5
Clôturage	40,4	44,5	50,0
Autres sources d'abreuvement	24,1	21,6	31,2
Ouvrages de régulation du niveau des eaux ou des barrages	8,8	13,2	15,0
Autres mesures	24,6	29,0	21,6

Notes : Seules les exploitations agricoles ayant adopté des mesures de protection des milieux humides naturels ont été inclues.
Les totaux des pourcentages peuvent être supérieurs à 100% car une exploitation individuelle peut indiquer plus d'un type de mesures de conservation pour protéger les milieux humides naturels.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.6.B Mesures de conservation des terres humides naturelles, selon le type de terres humides, provinces de l'Atlantique, 2001

	Fermes		
	Terres humides saisonnières	Terres humides permanentes	Les deux types de terres humides
	nombre		
Rotation du pâturage	75[D]	165[B]	135[B]
Clôturage	130[D]	375[B]	235[C]
Autres sources d'abreuvement	x	x	x
Ouvrages de régulation du niveau des eaux ou des barrages	x	x	x
Autres mesures	x	x	x
	%		
Rotation du pâturage	30,0	24,4	29,3
Clôturage	52,0	55,6	51,1
Autres sources d'abreuvement	x	x	x
Ouvrages de régulation du niveau des eaux ou des barrages	x	x	x
Autres mesures	x	x	x

Notes : Seules les exploitations agricoles ayant adopté des mesures de protection des milieux humides naturels ont été inclues.
Les totaux des pourcentages peuvent être supérieurs à 100% car une exploitation individuelle peut indiquer plus d'un type de mesures de conservation pour protéger les milieux humides naturels.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.6.C Mesures de conservation des terres humides naturelles, selon le type de terres humides, Québec, 2001

	Fermes		
	Terres humides saisonnières	Terres humides permanentes	Les deux types de terres humides
	nombre		
Rotation du pâturage	450[C]	340[C]	340[C]
Clôturage	325[C]	410[C]	335[C]
Autres sources d'abreuvement	185[B]	175[B]	165[B]
Ouvrages de régulation du niveau des eaux ou des barrages	x	x	x
Autres mesures	x	x	x
	%		
Rotation du pâturage	62,1	37,8	60,2
Clôturage	44,8	45,6	59,3
Autres sources d'abreuvement	25,5	19,4	29,2
Ouvrages de régulation du niveau des eaux ou des barrages	x	x	x
Autres mesures	x	x	x

Notes : Seules les exploitations agricoles ayant adopté des mesures de protection des milieux humides naturels ont été inclues.
Les totaux des pourcentages peuvent être supérieurs à 100% car une exploitation individuelle peut indiquer plus d'un type de mesures de conservation pour protéger les milieux humides naturels.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.6.D Mesures de conservation des terres humides naturelles, selon le type de terres humides, Ontario, 2001

	Fermes		
	Terres humides saisonnières	Terres humides permanentes	Les deux types de terres humides
	nombre		
Rotation du pâturage	650[B]	1 040[A]	1 015[B]
Clôturage	1 300[B]	2 540[B]	1 650[B]
Autres sources d'abreuvement	465[B]	775[A]	735[A]
Ouvrages de régulation du niveau des eaux ou des barrages	170[A]	650[A]	390[A]
Autres mesures	525[B]	1 510[A]	700[A]
	%		
Rotation du pâturage	28,0	20,8	34,5
Clôturage	55,9	50,9	56,1
Autres sources d'abreuvement	20,0	15,5	25,0
Ouvrages de régulation du niveau des eaux ou des barrages	7,3	13,0	13,3
Autres mesures	22,6	30,3	23,8

Notes : Seules les exploitations agricoles ayant adopté des mesures de protection des milieux humides naturels ont été inclues.
Les totaux des pourcentages peuvent être supérieurs à 100% car une exploitation individuelle peut indiquer plus d'un type de mesures de conservation pour protéger les milieux humides naturels.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.6.E Mesures de conservation des terres humides naturelles, selon le type de terres humides, Manitoba, 2001

	Fermes		
	Terres humides saisonnières	Terres humides permanentes	Les deux types de terres humides
	nombre		
Rotation du pâturage	515[C]	615[C]	910[B]
Clôturage	400[B]	400[B]	830[B]
Autres sources d'abreuvement	255[B]	255[B]	575[B]
Ouvrages de régulation du niveau des eaux ou des barrages	75[A]	90[B]	360[A]
Autres mesures	295[B]	285[A]	365[A]
	%		
Rotation du pâturage	50,0	52,1	50,6
Clôturage	38,8	33,9	46,1
Autres sources d'abreuvement	24,8	21,6	31,9
Ouvrages de régulation du niveau des eaux ou des barrages	7,3	7,6	20,0
Autres mesures	28,6	24,2	20,3

Notes : Seules les exploitations agricoles ayant adopté des mesures de protection des milieux humides naturels ont été inclues.
Les totaux des pourcentages peuvent être supérieurs à 100% car une exploitation individuelle peut indiquer plus d'un type de mesures de conservation pour protéger les milieux humides naturels.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.6.F Mesures de conservation des terres humides naturelles, selon le type de terres humides, Saskatchewan, 2001

	Fermes		
	Terres humides saisonnières	Terres humides permanentes	Les deux types de terres humides
	nombre		
Rotation du pâturage	1 270[B]	1 025[B]	1 830[A]
Clôturage	815[A]	805[B]	1 920[A]
Autres sources d'abreuvement	630[A]	625[A]	1 210[A]
Ouvrages de régulation du niveau des eaux ou des barrages	380[A]	425[A]	645[A]
Autres mesures	1 360[B]	1 005[B]	1 580[A]
	%		
Rotation du pâturage	36,4	37,6	39,4
Clôturage	23,4	29,5	41,4
Autres sources d'abreuvement	18,1	22,9	26,1
Ouvrages de régulation du niveau des eaux ou des barrages	10,9	15,6	13,9
Autres mesures	39,0	36,9	34,1

Notes : Seules les exploitations agricoles ayant adopté des mesures de protection des milieux humides naturels ont été inclues.
Les totaux des pourcentages peuvent être supérieurs à 100% car une exploitation individuelle peut indiquer plus d'un type de mesures de conservation pour protéger les milieux humides naturels.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.6.G Mesures de conservation des terres humides naturelles, selon le type de terres humides, Alberta, 2001

	Fermes		
	Terres humides saisonnières	Terres humides permanentes	Les deux types de terres humides
	nombre		
Rotation du pâturage	1 835[B]	1 775[B]	2 805[A]
Clôturage	1 410[B]	1 680[A]	2 395[A]
Autres sources d'abreuvement	1 080[A]	1 020[A]	1 900[A]
Ouvrages de régulation du niveau des eaux ou des barrages	345[A]	505[A]	780[A]
Autres mesures	455[B]	920[A]	555[A]
	%		
Rotation du pâturage	56,8	47,5	58,3
Clôturage	43,7	44,9	49,8
Autres sources d'abreuvement	33,4	27,3	39,5
Ouvrages de régulation du niveau des eaux ou des barrages	10,7	13,5	16,2
Autres mesures	14,1	24,6	11,5

Notes : Seules les exploitations agricoles ayant adopté des mesures de protection des milieux humides naturels ont été inclues.
Les totaux des pourcentages peuvent être supérieurs à 100% car une exploitation individuelle peut indiquer plus d'un type de mesures de conservation pour protéger les milieux humides naturels.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.6.H Mesures de conservation des terres humides naturelles, selon le type de terres humides, Colombie-Britannique, 2001

	Fermes		
	Terres humides saisonnières	Terres humides permanentes	Les deux types de terres humides
	nombre		
Rotation du pâturage	280[C]	205[B]	465[B]
Clôturage	280[C]	415[C]	695[B]
Autres sources d'abreuvement	140[C]	195[B]	315[B]
Ouvrages de régulation du niveau des eaux ou des barrages	25[A]	130[B]	145[A]
Autres mesures	60[B]	180[B]	90[A]
	%		
Rotation du pâturage	56,6	29,7	49,5
Clôturage	56,6	60,1	73,9
Autres sources d'abreuvement	28,3	28,3	33,5
Ouvrages de régulation du niveau des eaux ou des barrages	5,1	18,8	15,4
Autres mesures	12,1	26,1	9,6

Notes : Seules les exploitations agricoles ayant adopté des mesures de protection des milieux humides naturels ont été inclues.
Les totaux des pourcentages peuvent être supérieurs à 100% car une exploitation individuelle peut indiquer plus d'un type de mesures de conservation pour protéger les milieux humides naturels.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.7.A Élimination des eaux usées de laiterie dans les fermes laitières canadiennes ayant un système d'entreposage du lisier, selon la catégorie de revenu agricole, Canada, 2001

	Fermes			
	Expédié vers le système d'entreposage du lisier	Traité séparément du système d'entreposage du lisier	Non traité	Toutes les fermes
	nombre			
Moins de 100 000 $	555[C]	175[B]	400[C]	1 130
De 100 000 $ à 249 999 $	2 005[B]	395[A]	1 080[B]	3 490
De 250 000 $ à 499 999 $	2 710[B]	385[A]	630[A]	3 715
500 000 $ et plus	1 695[C]	255[A]	270[B]	2 220
Toutes les catégories de revenus	**6 965[B]**	**1 205[A]**	**2 375[A]**	**10 555**
	%			
Moins de 100 000 $	49,1	15,5	35,4	100
De 100 000 $ à 249 999 $	57,6	11,4	31,0	100
De 250 000 $ à 499 999 $	72,8	10,3	16,9	100
500 000 $ et plus	76,4	11,5	12,2	100
Toutes les catégories de revenus	**66,1**	**11,4**	**22,5**	**100**

Notes : Inclut seulement les fermes laitières avec un système d'entreposage du lisier.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.7.B Élimination des eaux usées de laiterie dans les fermes laitières canadiennes ayant un système d'entreposage du lisier, selon la catégorie de revenu agricole, provinces de l'Atlantique, 2001

	Fermes			
	Expédié vers le système d'entreposage du lisier	Traité séparément du système d'entreposage du lisier	Non traité	Toutes les fermes
	nombre			
Moins de 100 000 $	x	x	x	40
De 100 000 $ à 249 999 $	F	x	x	90
De 250 000 $ à 499 999 $	75[D]	35[D]	50[D]	170
500 000 $ et plus	F	x	x	120
Toutes les catégories de revenus	**220[D]**	**80[C]**	**110[C]**	**405**
	%			
Moins de 100 000 $	x	x	x	100
De 100 000 $ à 249 999 $	F	x	x	100
De 250 000 $ à 499 999 $	44,1	21,9	31,3	100
500 000 $ et plus	F	x	x	100
Toutes les catégories de revenus	**54,3**	**19,5**	**26,8**	**100**

Notes : Inclut seulement les fermes laitières avec un système d'entreposage du lisier.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.7.C Élimination des eaux usées de laiterie dans les fermes laitières canadiennes ayant un système d'entreposage du lisier, selon la catégorie de revenu agricole, Québec, 2001

	Fermes			
	Expédié vers le système d'entreposage du lisier	Traité séparément du système d'entreposage du lisier	Non traité	Toutes les fermes
	nombre			
Moins de 100 000 $	225[D]	x	x	450
De 100 000 $ à 249 999 $	1 135[C]	165[A]	690[B]	1 990
De 250 000 $ à 499 999 $	1 275[C]	40[A]	390[B]	1 710
500 000 $ et plus	485[D]	x	x	680
Toutes les catégories de revenus	**3 115[B]**	**300[A]**	**1 410[B]**	**4 825**
	%			
Moins de 100 000 $	50,0	x	x	100
De 100 000 $ à 249 999 $	57,0	8,3	34,7	100
De 250 000 $ à 499 999 $	74,6	2,3	22,8	100
500 000 $ et plus	71,3	x	x	100
Toutes les catégories de revenus	**64,6**	**6,2**	**29,2**	**100**

Notes : Inclut seulement les fermes laitières avec un système d'entreposage du lisier.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.7.D Élimination des eaux usées de laiterie dans les fermes laitières canadiennes ayant un système d'entreposage du lisier, selon la catégorie de revenu agricole, Ontario, 2001

	Fermes			
	Expédié vers le système d'entreposage du lisier	Traité séparément du système d'entreposage du lisier	Non traité	Toutes les fermes
	nombre			
Moins de 100 000 $	215[E]	75[D]	45[C]	335
De 100 000 $ à 249 999 $	655[D]	115[B]	245[C]	1 020
De 250 000 $ à 499 999 $	980[D]	130[B]	55[A]	1 165
500 000 $ et plus	595[D]	45[B]	95[B]	740
Toutes les catégories de revenus	**2 445[C]**	**360[A]**	**445[A]**	**3 260**
	%			
Moins de 100 000 $	64,2	22,4	13,4	100
De 100 000 $ à 249 999 $	64,5	11,3	24,1	100
De 250 000 $ à 499 999 $	84,1	11,2	4,7	100
500 000 $ et plus	81,0	6,1	12,9	100
Toutes les catégories de revenus	**75,2**	**11,1**	**13,7**	**100**

Notes : Inclut seulement les fermes laitières avec un système d'entreposage du lisier.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.7.E Élimination des eaux usées de laiterie dans les fermes laitières canadiennes ayant un système d'entreposage du lisier, selon la catégorie de revenu agricole, Manitoba, 2001

	Fermes			
	Expédié vers le système d'entreposage du lisier	Traité séparément du système d'entreposage du lisier	Non traité	Toutes les fermes
	nombre			
Moins de 100 000 $	x	40[E]	F	135
De 100 000 $ à 249 999 $	75[E]	25[D]	80[E]	180
De 250 000 $ à 499 999 $	x	F	40[E]	125
500 000 $ et plus	F	x	x	55
Toutes les catégories de revenus	**180[D]**	**140[D]**	**190[D]**	**505**
	%			
Moins de 100 000 $	x	29,6	F	100
De 100 000 $ à 249 999 $	41,7	13,9	44,4	100
De 250 000 $ à 499 999 $	x	F	32,0	100
500 000 $ et plus	F	x	x	100
Toutes les catégories de revenus	**35,6**	**27,5**	**37,3**	**100**

Notes : Inclut seulement les fermes laitières avec un système d'entreposage du lisier.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.7.F Élimination des eaux usées de laiterie dans les fermes laitières canadiennes ayant un système d'entreposage du lisier, selon la catégorie de revenu agricole, Saskatchewan, 2001

	Fermes			
	Expédié vers le système d'entreposage du lisier	Traité séparément du système d'entreposage du lisier	Non traité	Toutes les fermes
	nombre			
Moins de 100 000 $	0	x	x	x
De 100 000 $ à 249 999 $	x	x	x	x
De 250 000 $ à 499 999 $	F	x	x	85
500 000 $ et plus	F	x	x	80
Toutes les catégories de revenus	**105[D]**	**60[D]**	**55[D]**	**215**
	%			
Moins de 100 000 $	0	x	x	100
De 100 000 $ à 249 999 $	x	x	x	100
De 250 000 $ à 499 999 $	F	x	x	100
500 000 $ et plus	F	x	x	100
Toutes les catégories de revenus	**48,8**	**27,3**	**25,0**	**100**

Notes : Inclut seulement les fermes laitières avec un système d'entreposage du lisier.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.7.G Élimination des eaux usées de laiterie dans les fermes laitières canadiennes ayant un système d'entreposage du lisier, selon la catégorie de revenu agricole, Alberta, 2001

	Fermes			
	Expédié vers le système d'entreposage du lisier	Traité séparément du système d'entreposage du lisier	Non traité	Toutes les fermes
	nombre			
Moins de 100 000 $	F	x	x	65
De 100 000 $ à 249 999 $	F	x	x	75
De 250 000 $ à 499 999 $	120[D]	45[D]	50[D]	225
500 000 $ et plus	195[E]	x	x	285
Toutes les catégories de revenus	**380[D]**	**170[C]**	**105[C]**	**645**
	%			
Moins de 100 000 $	F	x	x	100
De 100 000 $ à 249 999 $	F	x	x	100
De 250 000 $ à 499 999 $	53,3	20,0	23,3	100
500 000 $ et plus	68,4	x	x	100
Toutes les catégories de revenus	**58,9**	**26,4**	**16,0**	**100**

Notes : Inclut seulement les fermes laitières avec un système d'entreposage du lisier.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.7.H Élimination des eaux usées de laiterie dans les fermes laitières canadiennes ayant un système d'entreposage du lisier, selon la catégorie de revenu agricole, Colombie-Britannique, 2001

	Fermes			
	Expédié vers le système d'entreposage du lisier	Traité séparément du système d'entreposage du lisier	Non traité	Toutes les fermes
	nombre			
Moins de 100 000 $	F	x	x	75
De 100 000 $ à 249 999 $	x	x	x	105
De 250 000 $ à 499 999 $	190[D]	x	x	245
500 000 $ et plus	220[D]	x	x	260
Toutes les catégories de revenus	**515[C]**	**105[B]**	**70[B]**	**690**
	%			
Moins de 100 000 $	F	x	x	100
De 100 000 $ à 249 999 $	x	x	x	100
De 250 000 $ à 499 999 $	77,6	x	x	100
500 000 $ et plus	84,6	x	x	100
Toutes les catégories de revenus	**74,6**	**15,2**	**10,1**	**100**

Notes : Inclut seulement les fermes laitières avec un système d'entreposage du lisier.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.8 Élimination des déchets toxiques agricoles, Canada et provinces, 2001

	Fermes				
	Retourné au fournisseur	Rincé et jeté avec les déchets domestiques	Programme de recyclage spécialisé	Services de collecte de déchets de produits dangereux	Autre
	nombre				
Terre-Neuve-et-Labrador	x	80[D]	30[C]	x	60[C]
Île-du-Prince-Édouard	845[B]	225[A]	300[B]	160[A]	100[A]
Nouvelle-Écosse	x	485[B]	720[B]	x	105[A]
Nouveau-Brunswick	x	260[B]	480[B]	x	75[A]
Québec	10 180[A]	5 960[A]	7 185[A]	5 215[A]	1 215[A]
Ontario	19 825[A]	5 975[A]	17 380[A]	5 350[A]	4 185[A]
Manitoba	2 715[A]	1 795[A]	10 365[A]	2 260[A]	2 030[A]
Saskatchewan	16 945[A]	5 015[A]	22 515[A]	11 275[A]	6 320[A]
Alberta	10 875[A]	3 480[A]	27 055[A]	7 330[A]	3 230[A]
Colombie-Britannique	3 490[A]	1 555[A]	3 460[A]	600[A]	600[A]
Canada	**66 215[A]**	**24 835[A]**	**89 485[A]**	**32 550[A]**	**17 920[A]**
	%				
Terre-Neuve-et-Labrador	x	47,1	17,6	x	35,3
Île-du-Prince-Édouard	69,5	18,5	24,7	13,2	8,2
Nouvelle-Écosse	x	30,8	45,7	x	6,7
Nouveau-Brunswick	x	18,6	34,3	x	5,4
Québec	45,8	26,8	32,4	23,5	5,5
Ontario	53,3	16,1	46,7	14,4	11,3
Manitoba	19,3	12,8	73,7	16,1	14,4
Saskatchewan	40,5	12,0	53,8	27,0	15,1
Alberta	28,3	9,1	70,4	19,1	8,4
Colombie-Britannique	50,3	22,4	49,8	8,6	8,6
Canada	**40,1**	**15,0**	**54,2**	**19,7**	**10,9**

Note : Les totaux des pourcentages peuvent être supérieurs à 100% car une exploitation agricole peut indiquer plus d'une méthode d'élimination des déchets toxiques agricoles.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.9.A Utilisation de systèmes d'irrigation, selon le type d'exploitations agricoles, Canada, 2001

	Fermes					
	Avec irrigation		Sans irrigation		Toutes les fermes	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Céréales et oléagineux	2 095[A]	3,0	66 650[A]	97,0	68 745	100
Pommes de terre	390[B]	31,0	870[B]	69,0	1 260	100
Fruits et légumes	3 835[A]	54,6	3 195[A]	45,4	7 030	100
Autres[1]	7 310[A]	7,9	85 255[A]	92,1	92 565	100
Toutes les fermes	**13 630[A]**	**8,0**	**155 970[A]**	**92,0**	**169 600**	**100**

1. Inclut les types d'exploitations agricoles qui ne sont pas inscrits dans ce tableau tels que les fermes laitières et les fermes bovines. Ces exploitations peuvent avoir des systèmes d'irrigation pour des activités secondaires.

Notes : Le type d'exploitation agricole est déterminé par l'activité qui rapporte plus de 50% des revenus de l'exploitation.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.

Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.9.B Utilisation de systèmes d'irrigation, selon le type d'exploitations agricoles, Est du Canada, 2001

	Fermes					
	Avec irrigation		Sans irrigation		Toutes les fermes	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Céréales et oléagineux	425[A]	2,6	15 975[A]	97,4	16 400	100
Pommes de terre	185[B]	18,5	815[B]	81,5	1 000	100
Fruits et légumes	2 045[B]	42,1	2 815[B]	57,9	4 860	100
Autres[1]	2 535[A]	5,4	44 530[A]	94,6	47 065	100
Toutes les fermes	**5 190[A]**	**7,5**	**64 135[A]**	**92,5**	**69 325**	**100**

1. Inclut les types d'exploitations agricoles qui ne sont pas inscrits dans ce tableau tels que les fermes laitières et les fermes bovines. Ces exploitations peuvent avoir des systèmes d'irrigation pour des activités secondaires.

Notes : Le type d'exploitation agricole est déterminé par l'activité qui rapporte plus de 50% des revenus de l'exploitation.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.

Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.9.C Utilisation de systèmes d'irrigation, selon le type d'exploitations agricoles, Ouest du Canada, 2001

	Fermes					
	Avec irrigation		Sans irrigation		Toutes les fermes	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Céréales et oléagineux	1 665[A]	3,2	50 675[A]	96,8	52 340	100
Pommes de terre	205[E]	82,0	45[C]	18,0	250	100
Fruits et légumes	1 795[B]	82,5	380[A]	17,5	2 175	100
Autres[1]	4 775[A]	10,5	40 720[A]	89,5	45 495	100
Toutes les fermes	**8 440[A]**	**8,4**	**91 820[A]**	**91,6**	**100 260**	**100**

1. Inclut les types d'exploitations agricoles qui ne sont pas inscrits dans ce tableau tels que les fermes laitières et les fermes bovines. Ces exploitations peuvent avoir des systèmes d'irrigation pour des activités secondaires.

Notes : Le type d'exploitation agricole est déterminé par l'activité qui rapporte plus de 50% des revenus de l'exploitation.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.

Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.10.A Types de systèmes d'irrigation utilisés, selon le type d'exploitations agricoles, Canada, 2001

	Systèmes				
	Canon	Gicleur	Goutte-à-goutte	Autres[1]	Toutes les fermes
	nombre				
Céréales et oléagineux	375[B]	1 380[C]	125[A]	460[B]	2 340
Pommes de terre	225[C]	230[D]	25[B]	25[A]	505
Fruits et légumes	1 085[A]	2 250[B]	1 265[A]	170[A]	4 770
Autres[2]	2 080[A]	4 220[A]	710[A]	1 595[A]	8 605
Toutes les fermes	**3 770[A]**	**8 085[A]**	**2 125[A]**	**2 245[A]**	**16 225**
	%				
Céréales et oléagineux	16,0	59,0	5,3	19,7	100
Pommes de terre	44,6	45,5	5,0	5,0	100
Fruits et légumes	22,7	47,2	26,5	3,6	100
Autres[2]	24,2	49,1	8,2	18,5	100
Toutes les fermes	**23,2**	**49,8**	**13,1**	**13,8**	**100**

1. Les autres systèmes d'irrgation pourraient être les systèmes d'irrigation souterraine, l'inondation en surface ou tous autres systèmes.
2. Inclut les types d'exploitations agricoles qui ne sont pas inscrits dans ce tableau tels que les fermes laitières et les fermes bovines. Ces exploitations peuvent avoir des systèmes d'irrigation pour des activités secondaires.

Note : Le type d'exploitation agricole est déterminé par l'activité qui rapporte plus de 50% des revenus de l'exploitation.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.10.B Types de systèmes d'irrigation utilisés, selon le type d'exploitations agricoles, Est du Canada, 2001

	Systèmes				
	Canon	Gicleur	Goutte-à-goutte	Autres[1]	Toutes les fermes
	nombre				
Céréales et oléagineux	x	85[C]	x	100[C]	470
Pommes de terre	150[D]	50[C]	x	x	225
Fruits et légumes	880[B]	910[B]	705[B]	145[A]	2 640
Autres[2]	1 335[B]	705[B]	365[A]	380[A]	2 785
Toutes les fermes	**2 550[B]**	**1 760[A]**	**1 200[A]**	**630[A]**	**6 140**
	%				
Céréales et oléagineux	x	18,1	x	21,3	100
Pommes de terre	67,1	22,7	x	x	100
Fruits et légumes	33,3	34,5	26,7	5,5	100
Autres[2]	47,8	25,2	13,1	14,0	100
Toutes les fermes	**41,6**	**28,7**	**19,6**	**10,1**	**100**

1. Les autres systèmes d'irrgation pourraient être les systèmes d'irrigation souterraine, l'inondation en surface ou tous autres systèmes.
2. Inclut les types d'exploitations agricoles qui ne sont pas inscrits dans ce tableau tels que les fermes laitières et les fermes bovines. Ces exploitations peuvent avoir des systèmes d'irrigation pour des activités secondaires.

Note : Le type d'exploitation agricole est déterminé par l'activité qui rapporte plus de 50% des revenus de l'exploitation.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.10.C Types de systèmes d'irrigation utilisés, selon le type d'exploitations agricoles, Ouest du Canada, 2001

	Systèmes				
	Canon	Gicleur	Goutte-à-goutte	Autres[1]	Toutes les fermes
			nombre		
Céréales et oléagineux	x	1 290[C]	x	360[B]	1 875
Pommes de terre	70[D]	180[E]	x	x	280
Fruits et légumes	205[A]	1 335[B]	555[B]	25[A]	2 120
Autres[2]	740[A]	3 515[B]	340[A]	1 210[B]	5 805
Toutes les fermes	**1 215[A]**	**6 330[A]**	**920[A]**	**1 605[A]**	**10 070**
			%		
Céréales et oléagineux	x	68,9	x	19,2	100
Pommes de terre	25,6	64,4	x	x	100
Fruits et légumes	9,7	63,0	26,2	1,2	100
Autres[2]	12,8	60,6	5,8	20,8	100
Toutes les fermes	**12,1**	**62,9**	**9,1**	**15,9**	**100**

1. Les autres systèmes d'irrigation pourraient être les systèmes d'irrigation souterraine, l'inondation en surface ou tous autres systèmes.
2. Inclut les types d'exploitations agricoles qui ne sont pas inscrits dans ce tableau tels que les fermes laitières et les fermes bovines. Ces exploitations peuvent avoir des systèmes d'irrigation pour des activités secondaires.

Note : Le type d'exploitation agricole est déterminé par l'activité qui rapporte plus de 50% des revenus de l'exploitation.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.11 Fréquence à laquelle les exploitations agricoles canadiennes font analyser leur eau potable, Canada et provinces, 2001

	Fermes				
	Au moins deux fois par an	Une fois par an	Tous les deux ans	Aucune analyse régulière	Toutes les fermes
			nombre		
Terre-Neuve-et-Labrador	x	x	x	x	170
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	1 380
Nouvelle-Écosse	115[A]	285[A]	190[A]	1 470[B]	2 060
Nouveau-Brunswick	120[A]	205[A]	240[A]	1 290[B]	1 855
Québec	865[A]	3 495[A]	2 525[A]	14 045[A]	20 930
Ontario	5 785[A]	10 925[A]	5 415[A]	17 655[A]	39 780
Manitoba	725[A]	1 745[A]	1 690[A]	9 185[A]	13 345
Saskatchewan	1 875[A]	4 345[A]	4 650[A]	23 660[A]	34 530
Alberta	1 160[A]	2 960[A]	5 230[A]	28 700[A]	38 050
Colombie-Britannique	320[A]	730[A]	645[A]	4 555[A]	6 250
Canada	**11 095[A]**	**25 000[A]**	**20 715[A]**	**101 535[A]**	**158 345**
			%		
Terre-Neuve-et-Labrador	x	x	x	x	100
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	100
Nouvelle-Écosse	5,6	13,8	9,2	71,4	100
Nouveau-Brunswick	6,5	11,1	12,9	69,5	100
Québec	4,1	16,7	12,1	67,1	100
Ontario	14,5	27,5	13,6	44,4	100
Manitoba	5,4	13,1	12,7	68,8	100
Saskatchewan	5,4	12,6	13,5	68,5	100
Alberta	3,0	7,8	13,7	75,4	100
Colombie-Britannique	5,1	11,7	10,3	72,9	100
Canada	**7,0**	**15,8**	**13,1**	**64,1**	**100**

Notes : Exclut les exploitations agricoles qui n'ont pas besoin de faire analyser leur eau domestique (p.ex. celles qui sont raccordées au réseau municipal d'eau potable).
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.12.A Fréquence à laquelle les exploitations agricoles canadiennes font analyser leur eau potable, selon le type d'exploitations, Canada, 2001

	Fermes				
	Au moins deux fois par an	Une fois par an	Tous les deux ans	Aucune analyse régulière	Toutes les fermes
	nombre				
Céréales et oléagineux	3 350[A]	7 030[A]	6 900[A]	35 305[A]	52 585
Bœuf	2 595[A]	5 760[A]	6 425[A]	34 830[A]	49 610
Lait	1 295[A]	3 490[A]	2 580[A]	10 015[A]	17 650
Porc	490[A]	1 555[A]	870[B]	2 465[A]	5 380
Volaille et œufs	575[A]	1 125[B]	345[A]	1 070[B]	3 115
Pommes de terre	40[A]	175[A]	150[A]	645[B]	1 010
Fruits et légumes	1 010[A]	1 855[A]	665[A]	3 290[A]	6 820
Autres[1]	1 545[A]	3 635[A]	2 525[A]	12 840[A]	20 545
	%				
Céréales et oléagineux	6,4	13,4	13,1	67,1	100
Bœuf	5,2	11,6	13,0	70,2	100
Lait	7,3	19,8	14,6	56,7	100
Porc	9,1	28,9	16,2	45,8	100
Volaille et œufs	18,5	36,1	11,1	34,3	100
Pommes de terre	4,0	17,3	34,2	63,9	100
Fruits et légumes	14,8	27,2	5,1	48,2	100
Autres[1]	7,5	17,7	1,7	62,5	100

1. Inclut les types d'exploitations agricoles qui ne sont pas inscrits dans ce tableau tels que les fermes laitières et les fermes bovines. Ces exploitations peuvent avoir des systèmes d'irrigation pour des activités secondaires.

Notes : Exclut les exploitations agricoles qui n'ont pas besoin de faire analyser leur eau domestique (p.ex. celles qui sont raccordées au réseau municipal d'eau potable).
Le type d'exploitation agricole est déterminé par l'activité qui rapporte plus de 50% des revenus de l'exploitation.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.

Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.12.B Fréquence à laquelle les exploitations agricoles canadiennes font analyser leur eau potable, selon le type d'exploitations, provinces de l'Atlantique, 2001

	Fermes				
	Au moins deux fois par an	Une fois par an	Tous les deux ans	Aucune analyse régulière	Toutes les fermes
	nombre				
Céréales et oléagineux	x	x	x	95[E]	115
Bœuf	45[A]	135[A]	130[A]	1 125[C]	1 435
Lait	40[A]	135[A]	95[A]	765[C]	1 035
Porc	25[D]	45[D]	30[C]	85[D]	185
Volaille et œufs	x	55[B]	x	115[C]	460
Pommes de terre	x	x	95[B]	390[C]	590
Fruits et légumes	95[B]	170[B]	70[B]	450[C]	785
Autres[1]	105[B]	170[B]	105[B]	685[C]	1 065
	%				
Céréales et oléagineux	x	x	x	82,6	100
Bœuf	3,1	9,4	9,1	78,4	100
Lait	3,9	13,0	9,2	73,9	100
Porc	13,5	24,3	16,2	45,9	100
Volaille et œufs	x	12,0	x	25,0	100
Pommes de terre	x	x	16,1	66,1	100
Fruits et légumes	12,1	21,7	8,9	57,3	100
Autres[1]	9,9	16,0	9,9	64,3	100

1. Inclut les types d'exploitations agricoles qui ne sont pas inscrits dans ce tableau tels que les fermes laitières et les fermes bovines. Ces exploitations peuvent avoir des systèmes d'irrigation pour des activités secondaires.

Notes : Exclut les exploitations agricoles qui n'ont pas besoin de faire analyser leur eau domestique (p.ex. celles qui sont raccordées au réseau municipal d'eau potable).
Le type d'exploitation agricole est déterminé par l'activité qui rapporte plus de 50% des revenus de l'exploitation.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.

Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.12.C Fréquence à laquelle les exploitations agricoles canadiennes font analyser leur eau potable, selon le type d'exploitations, Québec, 2001

	Fermes				
	Au moins deux fois par an	Une fois par an	Tous les deux ans	Aucune analyse régulière	Toutes les fermes
	nombre				
Céréales et oléagineux	55[A]	270[B]	115[A]	1 440[C]	1 880
Bœuf	110[A]	345[A]	385[A]	2 990[B]	3 830
Lait	265[A]	1 035[A]	1 130[A]	4 855[B]	7 285
Porc	100[A]	725[C]	275[B]	740[C]	1 840
Volaille et œufs	145[C]	205[D]	85[C]	200[D]	635
Pommes de terre	x	70[D]	x	100[D]	195
Fruits et légumes	125[A]	440[B]	165[B]	990[C]	1 720
Autres[1]	60[A]	365[A]	305[A]	2 665[B]	3 395
	%				
Céréales et oléagineux	2,9	14,4	6,1	76,6	100
Bœuf	2,9	9,0	10,1	78,1	100
Lait	3,6	14,2	15,5	66,6	100
Porc	5,4	39,4	14,9	40,2	100
Volaille et œufs	22,8	32,3	13,4	31,5	100
Pommes de terre	x	35,9	x	51,3	100
Fruits et légumes	7,3	25,6	9,6	57,6	100
Autres[1]	1,8	10,8	9,0	78,5	100

1. Inclut les types d'exploitations agricoles qui ne sont pas inscrits dans ce tableau tels que les fermes laitières et les fermes bovines. Ces exploitations peuvent avoir des systèmes d'irrigation pour des activités secondaires.

Notes : Exclut les exploitations agricoles qui n'ont pas besoin de faire analyser leur eau domestique (p.ex. celles qui sont raccordées au réseau municipal d'eau potable).
Le type d'exploitation agricole est déterminé par l'activité qui rapporte plus de 50% des revenus de l'exploitation.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.

Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.12.D Fréquence à laquelle les exploitations agricoles canadiennes font analyser leur eau potable, selon le type d'exploitations, Ontario, 2001

	Fermes				
	Au moins deux fois par an	Une fois par an	Tous les deux ans	Aucune analyse régulière	Toutes les fermes
	nombre				
Céréales et oléagineux	1 190[A]	2 210[A]	1 470[A]	5 415[A]	10 285
Bœuf	1 580[A]	2 405[A]	1 410[A]	4 855[A]	10 250
Lait	825[A]	2 015[A]	1 055[A]	3 185[B]	7 080
Porc	185[B]	515[B]	370[B]	760[C]	1 830
Volaille et œufs	305[C]	515[C]	160[B]	270[B]	1 250
Pommes de terre	x	x	x	F	100
Fruits et légumes	640[B]	975[B]	290[A]	850[B]	2 755
Autres[1]	950[A]	2 110[B]	615[A]	2 095[B]	5 770
	%				
Céréales et oléagineux	11,6	21,5	14,3	52,6	100
Bœuf	15,4	23,5	13,8	47,4	100
Lait	11,7	28,5	14,9	45,0	100
Porc	10,1	28,1	20,2	41,5	100
Volaille et œufs	24,4	41,2	12,8	21,6	100
Pommes de terre	x	x	x	F	100
Fruits et légumes	23,2	35,4	10,5	30,9	100
Autres[1]	16,5	36,6	10,7	36,3	100

1. Inclut les types d'exploitations agricoles qui ne sont pas inscrits dans ce tableau tels que les fermes laitières et les fermes bovines. Ces exploitations peuvent avoir des systèmes d'irrigation pour des activités secondaires.

Notes : Exclut les exploitations agricoles qui n'ont pas besoin de faire analyser leur eau domestique (p.ex. celles qui sont raccordées au réseau municipal d'eau potable).
Le type d'exploitation agricole est déterminé par l'activité qui rapporte plus de 50% des revenus de l'exploitation.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.

Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.12.E Fréquence à laquelle les exploitations agricoles canadiennes font analyser leur eau potable, selon le type d'exploitations, Manitoba, 2001

	Fermes				
	Au moins deux fois par an	Une fois par an	Tous les deux ans	Aucune analyse régulière	Toutes les fermes
	nombre				
Céréales et oléagineux	320[A]	625[A]	595[A]	3 745[B]	5 285
Bœuf	160[A]	575[A]	675[A]	3 445[B]	4 855
Lait	25[B]	130[C]	55[B]	335[D]	545
Porc	70[B]	145[C]	75[B]	295[D]	585
Volaille et œufs	x	55[E]	x	F	180
Pommes de terre	x	x	20[D]	F	80
Fruits et légumes	x	30[D]	x	65[E]	110
Autres[1]	120[A]	180[B]	205[B]	1 065[C]	1 570
	%				
Céréales et oléagineux	6,1	11,8	11,3	70,9	100
Bœuf	3,3	11,8	13,9	71,0	100
Lait	4,6	23,9	10,1	61,5	100
Porc	12,0	24,8	12,8	50,4	100
Volaille et œufs	x	30,6	x	F	100
Pommes de terre	x	x	25,0	F	100
Fruits et légumes	x	27,3	x	59,1	100
Autres[1]	7,6	11,5	13,1	67,8	100

1. Inclut les types d'exploitations agricoles qui ne sont pas inscrits dans ce tableau tels que les fermes laitières et les fermes bovines. Ces exploitations peuvent avoir des systèmes d'irrigation pour des activités secondaires.

Notes : Exclut les exploitations agricoles qui n'ont pas besoin de faire analyser leur eau domestique (p.ex. celles qui sont raccordées au réseau municipal d'eau potable).
Le type d'exploitation agricole est déterminé par l'activité qui rapporte plus de 50% des revenus de l'exploitation.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.

Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.12.F Fréquence à laquelle les exploitations agricoles canadiennes font analyser leur eau potable, selon le type d'exploitations, Saskatchewan, 2001

	Fermes				
	Au moins deux fois par an	Une fois par an	Tous les deux ans	Aucune analyse régulière	Toutes les fermes
	nombre				
Céréales et oléagineux	1 355[A]	2 865[A]	3 065[A]	15 695[A]	22 980
Bœuf	335[A]	1 050[A]	1 130[A]	5 925[B]	8 440
Lait	x	55[C]	x	150[D]	255
Porc	x	45[D]	x	100[E]	205
Volaille et œufs	0	F	0	F	135
Pommes de terre	x	x	x	x	x
Fruits et légumes	x	25[E]	x	45[E]	85
Autres[1]	95[A]	180[A]	330[B]	1 550[C]	2 155
	%				
Céréales et oléagineux	5,9	12,5	13,3	68,3	100
Bœuf	4,0	12,4	13,4	70,2	100
Lait	x	21,6	x	58,8	100
Porc	x	22,0	x	48,8	100
Volaille et œufs	0	F	0	F	100
Pommes de terre	x	x	x	x	100
Fruits et légumes	x	29,4	x	52,9	100
Autres[1]	4,4	8,4	15,3	71,9	100

1. Inclut les types d'exploitations agricoles qui ne sont pas inscrits dans ce tableau tels que les fermes laitières et les fermes bovines. Ces exploitations peuvent avoir des systèmes d'irrigation pour des activités secondaires.

Notes : Exclut les exploitations agricoles qui n'ont pas besoin de faire analyser leur eau domestique (p.ex. celles qui sont raccordées au réseau municipal d'eau potable).
Le type d'exploitation agricole est déterminé par l'activité qui rapporte plus de 50% des revenus de l'exploitation.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.

Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.12.G Fréquence à laquelle les exploitations agricoles canadiennes font analyser leur eau potable, selon le type d'exploitations, Alberta, 2001

	Fermes				
	Au moins deux fois par an	Une fois par an	Tous les deux ans	Aucune analyse régulière	Toutes les fermes
	nombre				
Céréales et oléagineux	425[A]	1 040[A]	1 645[A]	8 795[A]	11 905
Bœuf	365[A]	1 135[A]	2 540[A]	14 490[A]	18 530
Lait	75[B]	90[B]	160[C]	375[C]	700
Porc	70[B]	85[B]	95[B]	460[D]	710
Volaille et œufs	x	60[D]	x	165[E]	285
Pommes de terre	x	x	0	F	45
Fruits et légumes	25[B]	40[B]	25[A]	265[D]	355
Autres[1]	105[A]	450[A]	690[A]	3 650[B]	4 895
	%				
Céréales et oléagineux	3,6	8,7	13,8	73,9	100
Bœuf	2,0	6,1	13,7	78,2	100
Lait	10,7	12,9	22,9	53,6	100
Porc	9,9	12,0	13,4	64,8	100
Volaille et œufs	x	21,1	x	57,9	100
Pommes de terre	x	x	0	F	100
Fruits et légumes	7,0	11,3	7,0	74,6	100
Autres[1]	2,1	9,2	14,1	74,6	100

1. Inclut les types d'exploitations agricoles qui ne sont pas inscrits dans ce tableau tels que les fermes laitières et les fermes bovines. Ces exploitations peuvent avoir des systèmes d'irrigation pour des activités secondaires.

Notes : Exclut les exploitations agricoles qui n'ont pas besoin de faire analyser leur eau domestique (p.ex. celles qui sont raccordées au réseau municipal d'eau potable).
Le type d'exploitation agricole est déterminé par l'activité qui rapporte plus de 50% des revenus de l'exploitation.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.

Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.12.H Fréquence à laquelle les exploitations agricoles canadiennes font analyser leur eau potable, selon le type d'exploitations, Colombie-Britannique, 2001

	Fermes				
	Au moins deux fois par an	Une fois par an	Tous les deux ans	Aucune analyse régulière	Toutes les fermes
	nombre				
Céréales et oléagineux	x	x	0	F	120
Bœuf	x	x	170[A]	2 000[C]	2 285
Lait	45[B]	40[B]	55[B]	340[C]	480
Porc	x	x	x	F	35
Volaille et œufs	30[B]	170[D]	35[B]	155[D]	390
Pommes de terre	x	x	x	x	x
Fruits et légumes	110[B]	185[B]	90[A]	630[C]	1 015
Autres[1]	115[A]	185[A]	275[B]	1 130[C]	1 705
	%				
Céréales et oléagineux	x	x	0	F	100
Bœuf	x	x	7,4	87,5	100
Lait	9,4	8,3	11,5	70,8	100
Porc	x	x	x	F	100
Volaille et œufs	7,7	43,6	9,0	39,7	100
Pommes de terre	x	x	x	x	100
Fruits et légumes	10,8	18,2	8,9	62,1	100
Autres[1]	6,7	10,9	16,1	66,3	100

1. Inclut les types d'exploitations agricoles qui ne sont pas inscrits dans ce tableau tels que les fermes laitières et les fermes bovines. Ces exploitations peuvent avoir des systèmes d'irrigation pour des activités secondaires.

Notes : Exclut les exploitations agricoles qui n'ont pas besoin de faire analyser leur eau domestique (p.ex. celles qui sont raccordées au réseau municipal d'eau potable).
Le type d'exploitation agricole est déterminé par l'activité qui rapporte plus de 50% des revenus de l'exploitation.
Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.

Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.

Tableau A.13 Degré de mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion (MPG) reliées à l'eau, Canada et provinces, 2001

	Fermes					
	Mise en œuvre complète	Mise en œuvre partielle	Non disponible dans ma région	Je ne connais pas les MPG dans ma région	Non pertinent pour mon exploitation	Toutes les fermes
	nombre					
Terre-Neuve-et-Labrador	60[B]	x	x	75[B]	105[B]	300
Île-du-Prince-Édouard	350[B]	170[A]	25[A]	455[B]	260[B]	1 260
Nouvelle-Écosse	200[A]	195[A]	35[A]	1 475[B]	315[A]	2 220
Nouveau-Brunswick	320[A]	x	x	800[B]	515[B]	1 845
Québec	9 780[A]	5 155[A]	225[A]	1 815[A]	8 340[A]	25 315
Ontario	8 490[A]	5 510[A]	695[A]	18 270[A]	9 820[A]	42 785
Manitoba	2 815[A]	1 860[A]	240[A]	5 875[A]	4 410[A]	15 200
Saskatchewan	3 240[A]	3 045[A]	1 595[A]	27 995[A]	7 775[A]	43 650
Alberta	7 045[A]	4 070[A]	430[A]	21 785[A]	8 345[A]	41 675
Colombie-Britannique	3 160[A]	1 055[A]	315[A]	1 865[A]	2 495[A]	8 890
Canada	**35 435[A]**	**21 205[A]**	**3 670[A]**	**80 425[A]**	**42 390[A]**	**183 125**
	%					
Terre-Neuve-et-Labrador	20,0	x	x	25,0	35,0	100
Île-du-Prince-Édouard	27,8	13,5	2,0	36,1	20,6	100
Nouvelle-Écosse	9,0	8,8	1,6	66,4	14,2	100
Nouveau-Brunswick	17,3	x	x	43,4	27,9	100
Québec	38,6	20,4	0,9	7,2	32,9	100
Ontario	19,8	12,9	1,6	42,7	23,0	100
Manitoba	18,5	12,2	1,6	38,7	29,0	100
Saskatchewan	7,4	7,0	3,7	64,1	17,8	100
Alberta	16,9	9,8	1,0	52,3	20,0	100
Colombie-Britannique	35,5	11,9	3,5	21,0	28,1	100
Canada	**19,4**	**11,6**	**2,0**	**43,9**	**23,1**	**100**

Note : Il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des chiffres, ceux-ci ayant été arrondis.
Source : Statistique Canada, 2001, Enquête sur la gestion agroenvironnementale.